

# DEUXIÈME PARTIE

## LA NAISSANCE DE BRUXELLES ET LES PREMIERS DEVELOPPEMENTS DE LA VILLE JUSQU'A L'EXTINCTION DE LA MAISON DE LOUVAIN

### I. LES ORIGINES URBAINES

(XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles)

EN 1005, A LA MORT DU DUC OTTON, FILS DE CHARLES DE FRANCE, LE comté de Bruxelles passa à son beau-frère, LAMBERT, déjà comte de Louvain et avoué des abbayes de Nivelles et de Gembloux.

Dès ce moment, semble-t-il, les germes dont il vient d'être question témoignent d'une vitalité accrue, si l'on en juge par les termes d'un texte de l'époque (les *Miracula S. Veroni*, rédigés entre 1012 et 1020).

Bruocsella ne reçoit plus seulement la qualification de castrum mais aussi celle de *portus*. Or, *portus* désigne un embarcadère, un lieu d'entrepôt et de commerce. Des « *mercatores* » (c.-à-d. des marchands) y sont dès lors établis. Sans doute se sont-ils fixés à proximité du pont Sainte-Othèle, en un endroit asséché de la rive droite de la Senne, tandis qu'une petite colonie de Juifs s'établit à l'issue du pont méridional de l'île Saint-Géry, sous la protection du seigneur.

Ce sont là des signes prouvant une prospérité croissante. Celle-ci est d'ailleurs activée par le succès du pèlerinage aux reliques de Sainte Gudule. En l'an 1047 le comte LAMBERT II, dit BALDERIC, fit transférer celles-ci dans la basilique de Saint-Michel-au-Mont, où un chapitre de chanoines, doté d'un patrimoine foncier, est institué. Peu après l'église est d'ailleurs entièrement reconstruite.

Dorénavant elle s'appellera église des Saints Michel et Gudule.

Vers la *fin du XI<sup>e</sup> siècle* les conditions de l'économie générale dans le Nord-Ouest de l'Europe exercèrent une influence favorable sur le développement de l'humble foyer qui venait d'éclore près de la forteresse de l'île Saint-Géry. Entre les régions rhénanes et mosanes, d'une part, et celles de l'Escaut et de la Mer du Nord, de l'autre, s'établissait un va-et-vient régulier d'échanges commerciaux.

Ce courant économique suivait une ancienne voie romaine abandonnée pendant des siècles — perpendiculaire à l'axe de la plupart des cours d'eau de la partie septentrionale de la Belgique (la Meuse, la Gette, la Dyle, la Senne, la Dendre et l'Escaut). Sur son passage s'éveillait une vie nouvelle : déjà *Cologne*, *Maestricht* et *Tongres*, étaient sorties de la léthargie où elles étaient tombées à la suite des grandes invasions germaniques; puis voici qu'au croi-

sement de la Gette apparaissait *Tirlemont*, qu'à celui de la Dyle, un portus marchand, de plus en plus actif, se développait à proximité de la forteresse de *Louvain*, que sur la Dendre surgissait *Alost*, qu'au confluent de la Lys et de l'Escaut, croissait le faubourg marchand de *Gand* et qu'au fond de l'estuaire du Zwyn Bruges préluait à son rôle d'entrepôt du trafic international.

Pendant la bonne saison la route était animée par les caravanes de lourds chariots — chargés de vin du Rhin, de sel gemme, de cuirs, de fourrures, de cire, de laine, d'étoffes, etc. —, circulant sous la garde des marchands armés d'arcs et d'épées.

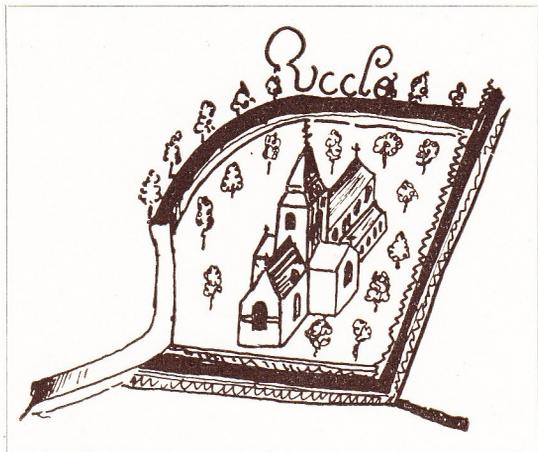


Fig. 15. L'ancienne église romane d'Uccle (d'après un dessin relevé dans l'atlas des biens fonciers de l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles). Ce dessin permet de se représenter ce que fut peut-être la chapelle St. Michel. Cliché prêté par le *Folklore brabançon*.

lemagne vers la Flandre prirent l'habitude d'infléchir leur marche vers le Sud. A partir d'Evere elles empruntaient l'antique diverticulum agricole (chaussée de Haecht, rue Royale, rue de Schaerbeek, rue Montagne de Sion) jusqu'au Mont Saint-Michel, puis descendaient la voie féodale jusqu'au Spiegelbeek (ou Coperbeek) dont, ensuite, elles longeaient la rive droite, exhaussée par des remblais, jusqu'au pont Sainte-Othèle, directement protégé par la garnison du castrum de la Grande Ile.

Faut-il s'étonner si, dans de telles conditions, un *nouveau marché* (forum) ne

Le pays n'étant pas sûr, d'attentes précautions s'imposaient. Aussi le *hansgraaf* (1), doyen choisi par ses compagnons ou «frères» pour exercer le commandement, choisissait-il de préférence la proximité d'une forteresse ducale ou comtale comme gîte d'étape, surtout si le lieu semblait offrir des chances de vendre ou d'acheter dans des conditions favorables.

C'est pourquoi, bien que l'ancienne route romaine franchît la Senne à mi-distance entre Vilvorde et le castrum de l'île Saint-Géry, les caravanes marchandes allant d'Al-

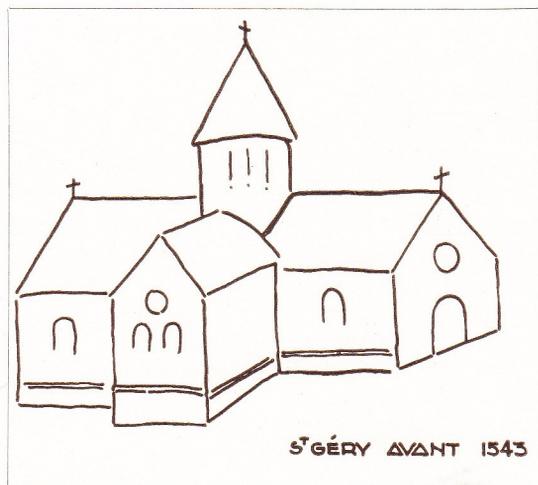


Fig. 16. L'ancienne église romane de l'île Saint-Géry. Cliché prêté par le *Folklore brabançon*.

(1) Littéralement : comte de la hanse.

tarda pas à naître? C'était chose faite au XII<sup>e</sup> siècle. Dès ce moment existait le marché dit *Nedermerct* (1), à l'emplacement d'un marécage asséché situé au Nord du castellum (entre la petite rue au Beurre et la Grand'Place actuelle).

Des négociants, établis à proximité, y érigèrent une petite chapelle dédiée à Saint Nicolas, leur patron (d'où le nom de Marché Saint-Nicolas donné par la suite au *Nedermerct*).

Bruxelles prenait décidément l'allure d'une ville. Il avait d'ailleurs dès ce moment ses propres échevins (2).

Dans le même temps les comtes de Louvain avaient considérablement accru leur puissance par l'acquisition du comté de Brunengeruz (région de Tirlemont), de la marche d'Anvers et du titre de *duc de Basse-Lotharingie*, remplacé plus tard par celui de *duc de Brabant* (3).

Ils délèguèrent leur pouvoir à des châtelains. Du *châtelain de Bruxelles* dépendirent notamment les territoires de Lennick (ayant appartenu à l'abbaye de Nivelles), l'ancien domaine de Leeuw-Saint-Pierre et, plus tard, les possessions des sires de Grimberghen (4).

Le castrum de l'île Saint-Géry était donc, en même temps, le *centre militaire* et le *centre administratif* de la circonscription territoriale (5). Il était aussi, dès lors, un *atelier monétaire* du seigneur territorial (6).

Au point de vue *religieux*, un diplôme du XII<sup>e</sup> siècle, signale que, de la collégiale des *SS. Michel et Gudule* dépendaient les chapelles de *Saint-Nicolas* au Marché inférieur (*Nedermerct*), de *Saint-Géry* en l'île, les *églises de Molenbeek-Saint-Jean* et de *Saint-Jacques sur Coudenberg*.

D'autres documents de la même époque témoignent en outre de la fondation, en 1135, d'une chapelle en l'honneur de *Notre-Dame*, par le duc Godefroid I<sup>er</sup> (7), et de l'existence des églises *Saint-Jean-au-Marais* et *Sainte-Catherine*. La première, dite *Notre-Dame de la Chapelle* s'élevait en bordure de l'ancien *diverticulum* romain, la seconde à proximité d'une mare formée par

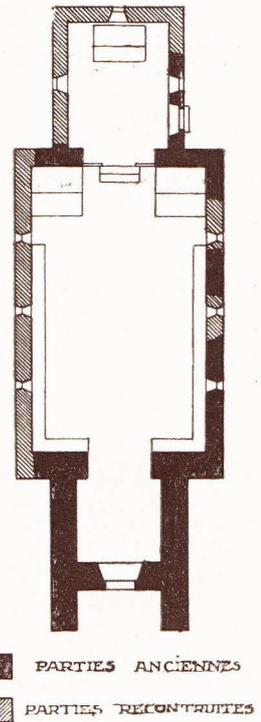


Fig. 17. Plan de la Chapelle romane Sainte-Anne à Auderghem (domaine de Val-Duchesse). XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle. — Restaurations dues à M. le Chanoine Lemaire. Cliché prêté par le T. C. B.

(1) Nom qui signifie littéralement : le marché d'en bas (en raison de sa situation, et peut-être par opposition à un marché d'en haut — celui du village établi sur le Mont Saint-Michel).

(2) Bruxelles est, en 1134, qualifié *oppidum*, ce qui désigne une localité affranchie du droit territorial et jouissant d'un droit nouveau, d'un droit particulier. Cf. *infra*, p. 37.

Parmi les témoins d'un acte de 1154 figurent des « scabini de Bruxelles », des échevins de Bruxelles. Vraisemblablement y avait-il déjà de tels magistrats communaux en 1138. Cf. B. 2, p. 24, n<sup>o</sup> 5.

(3) Le titre de duc de Basse-Lotharingie tomba en désuétude du fait que l'autorité ducale ne s'étendait pratiquement que sur les comtés que le duc tenait lui-même ou qui étaient tenus de lui.

(4) La châtellenie de Bruxelles se transforma ensuite en *ammanie*.

(5) Mais non le *centre judiciaire*, lequel demeura fixé à Uccle jusqu'en 1431.

(6) Les premières monnaies bruxelloises sont cependant antérieures au monnayage comtal; elles furent frappées par l'abbaye de Sainte-Gertrude de Nivelles, à la fin du X<sup>e</sup> ou au début du XI<sup>e</sup> siècle. Le comte battit d'abord monnaie à Bruxelles en vertu de ses fonctions d'avoué de ladite abbaye. Déjà sous Charles de France.

(7) Érigée en paroisse au début du siècle suivant (1210).



Fig. 18. Page de manuscrit du Moyen âge, représentant Saint Paulin, évêque de Nole, faisant voile vers l'Afrique. Le dessin de la partie supérieure permet de se représenter avec précision l'aspect d'une embarcation au temps des Croisades. (Cliché prêté par la Bibliothèque Royale de Belgique).

Vicinis  
ualde patrib; in  
tendo. marozum  
facia reliqueram  
ita ut paulini mi  
raculum. nolane  
urbis epi. qui mul  
tos quoz memini  
uirtute. a tempo  
re pcessit. memoze  
defuisse inderit.  
S; ad pora nunc

des collines dénommées Saint-Michel, Coudenberg (Froidmont) et Reuzenberg (Mont des Géants). Les points d'attraction vers l'Est étaient la collégiale des SS. Michel et Gudule, l'église Saint-Jacques sur Coudenberg et Notre-Dame de la Chapelle.

Le Coudenberg attirait, en outre, du fait de l'installation de deux résidences fortifiées, celle du duc et celle du châtelain de Bruxelles, officier ducal. Suivant la migration de leurs

le ruisseau dit Ruysbroeck (1), la troisième, à droite de la route de Flandre, sur la rive occidentale de la Senne.

La multiplication des églises nous fournit un indice certain de l'augmentation du nombre d'habitants de la jeune agglomération bruxelloise. Un autre indice de croissance est la création d'hôpitaux. Dès le XII<sup>e</sup> siècle apparaissent : l'hôpital Saint-Nicolas, dans le voisinage immédiat du marché; l'hôpital Notre-Dame et des XII Apôtres, près de l'église Sainte-Gudule, au Mont Saint-Michel; l'hôpital Saint-Jacques sur Coudenberg; la léproserie Saint-Pierre près d'Obbrussel (Saint-Gilles), à l'emplacement de l'actuel hôpital Saint-Pierre, rue Haute, et l'hôpital Saint-Jean-au-Maraais, près de l'église du même nom.

Si l'on repère l'emplacement de ces diverses constructions sur un plan on s'aperçoit aussitôt que l'agglomération, primitivement localisée dans les environs immédiats du castrum, s'est étendue dans la direction de l'Est et du Sud, gravissant la pente

(5) Proche de l'emplacement de la place Saint-Jean actuelle.

hauts protecteurs les Juifs de l'île vinrent s'installer sur le flanc nord de la colline du Coudenberg. Leurs maisonnettes s'y accrochèrent le long de ruelles taillées en escaliers, lesquelles, durant des siècles, seront appelées précisément Jodentrappen (: Escaliers des Juifs). (1)

Une voie nouvelle s'établit entre le haut et le bas de l'agglomération (les rues de la Madeleine et Montagne de la Cour actuelles). Elle se détachait de la route féodale, à l'angle de la rue de la Colline, coupait l'antique route agricole à l'angle de la rue de l'Empereur, et atteignait l'esplanade précédant le « borcht » (résidence fortifiée) du châtelain (Place Royale actuelle). Des Marez a proposé de la nommer la *voie ducale*. Plus tard elle deviendra l'axe principal de la circulation. Ayant été pavée on la désigna de ce fait *Steenweg* (la Chaussée).

En même temps se formait un raccordement entre Notre-Dame de la Chapelle et le marché (Nedermerct). Il était constitué par les tronçons actuellement dénommés rues des Chapeliers, de la Violette, de la place Vieille Halle aux Blés, de l'Escalier et Steenpoort. Des Marez aimait donner le nom de *via populi* (voie du populaire) à ce chemin reliant le centre de la ville au quartier des travailleurs de la draperie.

La ville se transformait rapidement. Des éléments nouveaux apparaissaient dans son aspect. C'est ainsi qu'au milieu des chaumières en bois et torchis occupées par les artisans surgissaient, de-ci de-là, d'imposantes demeures de pierre (des *steenen*) appartenant à quelques riches personnages, à la fois propriétaires terriens, entrepreneurs et négociants. Au premier rang de ces personnages les Clutinc (2).

Attentifs à l'évolution des conditions de la vie économique, les dits personnages tirèrent profit des chances d'enrichissement qui s'offraient à leur initiative : ils morcelèrent les parties

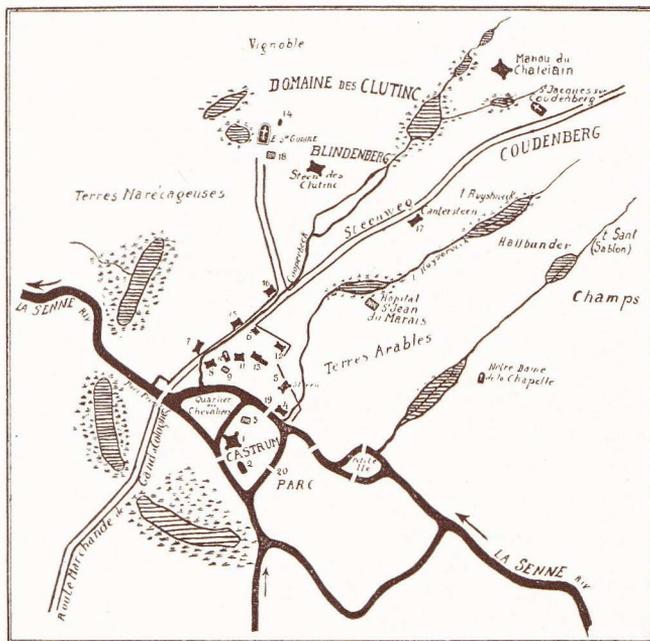


Fig. 19. Les origines territoriales de Bruxelles, XII<sup>e</sup> siècle.

Plan reconstitué par G. des Marez.  
 Légende : 1. Castrum ou château-fort dans l'île Saint-Géry. — 2. Eglise Saint-Géry. — 3. Siège du tribunal public. — 4. Plattesteen. — 5. Steen de la rue des Pierres (ou plutôt de la rue du Steen). — 6. Steen au coin de la rue de la Colline (?). — 7. Steen de Koekelberg. — 8. Steen dit Payhuis. — 9. Hôpital Saint-Nicolas. — 10. Eglise Saint-Nicolas. — 11. Tour de défense (plus tard tour Saint-Nicolas ou Beffroi). — 12. Meynaertsteen. — 13. Serhuysgkintssteen. — 17. Cantersteen. — 14. Chapelle Saint-Michel. — 18. Hôpital Sainte-Gertrude. — 19. Pont du Miroir donnant accès à l'île Saint-Géry. — 20. Pont des Juifs. Halfbunder = demi-bonnier. Cliché prêté par le T. C. B.

(1) M. P. Bonenfant située entre 1047 et 1121 la date de la désaffectation du château primitif de l'île Saint-Géry et la construction de château du Coudenberg. Peut-être vers 1170, sous le règne de Lambert.

(2) Cf. D. M. 3, pp. 51 et 52, et D. M. 4.

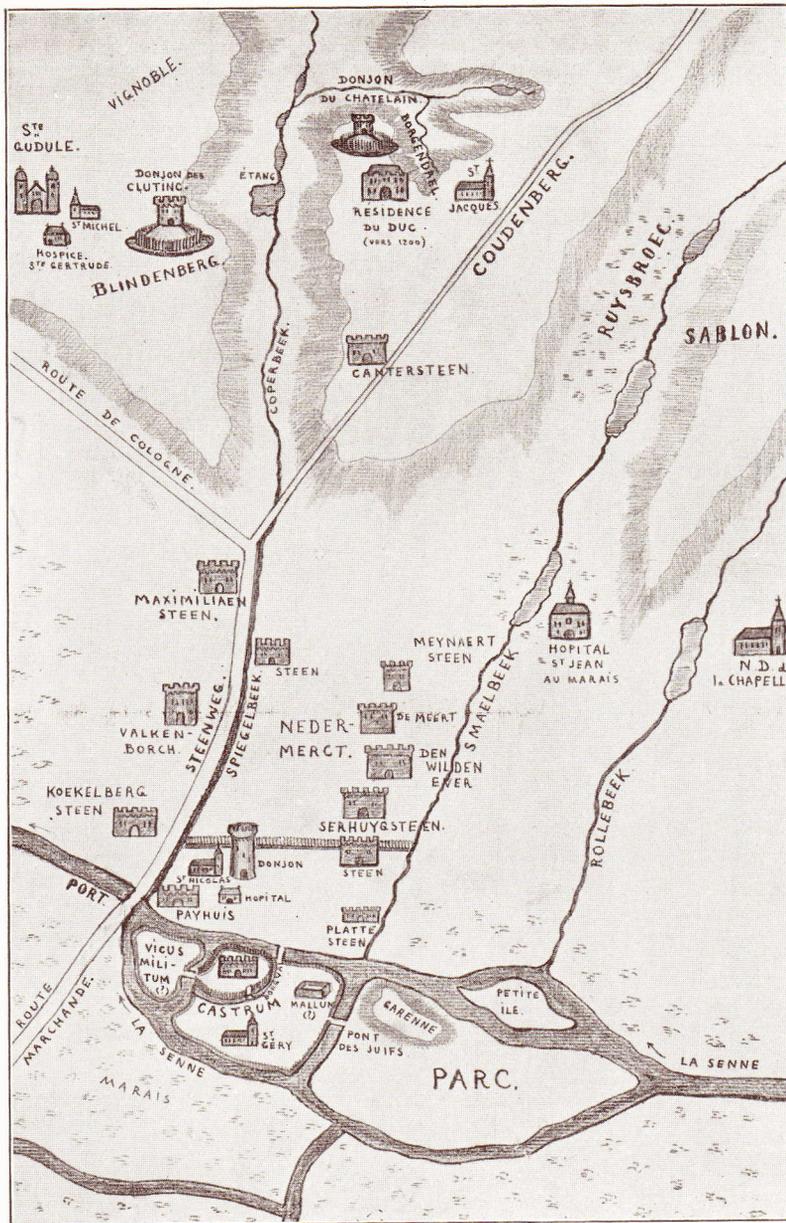


Fig. 20.

Plan représentant les îles formées par la Senne, les trois affluents descendant le versant oriental de la vallée (le Rollebeek, le Ruysbroeck-Smaelbeek et le Coperbeek-Spiegelbeek), les premières rues de la jeune ville et les principales constructions des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles (fortresses ducales et patriennes, églises, hôpitaux et hospices). —

Cliché de la S. R. A. B., tome XXXVIII des Annales.

les mieux situées de leurs domaines agricoles pour les transformer en terrains à bâtir, cédant la jouissance de ces derniers contre un cens rémunérateur; ils investirent une part de leurs revenus dans des entreprises commerciales et industrielles, spécialement dans celles ayant pour objet la confection des étoffes (la « weverie »).

Les Clutinc, par exemple, cédèrent ainsi aux artisans des parcelles de prés et vignobles dans la dépression séparant l'une de l'autre les collines de Coudenberg et de Saint-Michel. Par ailleurs, ils donnèrent à travailler la laine provenant des troupeaux qu'ils entretenaient dans les grasses prairies riveraines de la Senne, au nord de la ville.

Tout en conservant des exploitations agricoles ils n'hésitèrent pas à courir les risques de l'industrie, du commerce et du prêt d'argent.

Utilisant les avantages de leur situation les détenteurs de grands domaines fonciers prirent en fait la direction des affaires économiques.

L'aspect extérieur des habitations est significatif de la prééminence sociale de ces propriétaires fonciers, de ces « pa-

triciens ». Les dites habitations sont faites de moellons et de pierres grossièrement taillées. Généralement elles comportent un rez-de-chaussée, percé d'une unique porte, un ou deux étages dans lesquels l'air et la lumière ne pénètrent que par d'étroites fenêtres garnies de barreaux de fer. Une tour et des créneaux achèvent de leur donner une allure de solide forteresse. Un fossé rempli d'eau les protège; un second fossé forme la limite d'un courtil, dépendance de la demeure (jardin potager, verger et communs).

Au XII<sup>e</sup> siècle ces « steenen » sont au nombre d'une douzaine. Ce sont :

— le steen des Clutinc, au sommet du Blindenberg (Mont des Aveugles);

— le Cantersteen, au croisement de la voie ducale et de la voie agricole (angle de la rue de l'Empereur et de la rue de la Madeleine);

— le steen des enfants de Meynaert, le steen des enfants de sire Hugues, le steen dit « de Meerte » ou « den Wilden Ever » (ou Sanglier), autour du Marché inférieur (sensiblement étendu par l'assèchement d'un marais situé à l'Est du castellum);

— le steen de Coeckelberg, le steen plus tard appelé Payhuis (Maison des Juges apaiseurs), le steen dit « den Ketel » (le Chaudron), le steen dit Valkenborch, enfin le Maximiliaansteen (ou Machiaensteen), tous situés en bordure de la grande route marchande dite *Steenweg* (c-à-d. la Chaussée, la route pavée).

Au Sud se dressaient encore :

— le steen de la rue des Pierres (rue qui devrait en vérité être appelée rue du Steen);

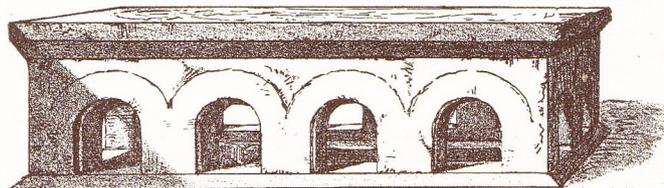
— le Plattestein, proche du Pont du Miroir (rue Plattestein).

Fig. 21. Le tombeau de Sainte Alène (XII<sup>e</sup> siècle), en l'église Saint-Denis, à Forest, d'après Revue d'Histoire et d'Archéologie, 1859. Article de A. Wauters.

Cliché prêté par le T. C. B.



Figure de la Sainte gravée sur la table en pierre bleue d'origine tournaisienne. — En haut on lit en lettres onciales STA avec une abréviation (Sancta) HELENA.



Vue d'ensemble du tombeau.

Mais une preuve plus décisive encore de l'importance que Bruxelles avait pris nous est fournie par l'existence d'un droit bruxellois (*jus bruxellense*) c'est-à-dire un ensemble de règles juridiques nouvelles, profondément différentes de celles régissant le plat-pays. Le territoire privilégié auquel il s'applique est dénommé *burgus* (bourg); ceux qui l'habitent sont des *burgenses* (bourgeois).

Les entraves que l'ancien droit féodal mettait au libre exercice de la production et des échanges sont rompues. Les conditions juridiques nouvelles sont manifestées par une *loi* ou *paix jurée* (par tous les membres de la *communitas* : communauté ou commune), par l'existence d'*échevins* urbains choisis parmi les bourgeois, substitués aux anciens échevins territoriaux; par le *rempart* fortifié englobant le bourg et le séparant nettement des territoires environnants restant soumis aux servitudes du droit féodal (1).

Ce rempart existait dès l'année 1134 (2). A l'origine il était vraisemblablement constitué par une levée de terre garnie de pa-

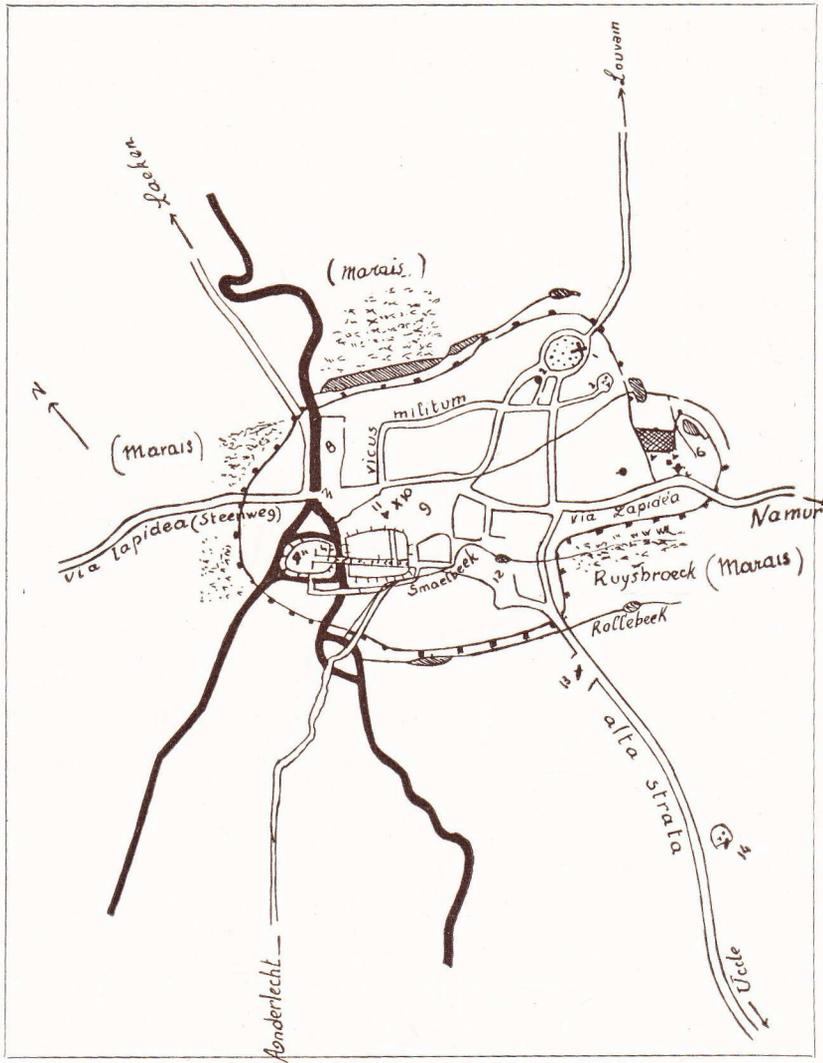


Fig. 22. Reconstitution du plan de Bruxelles au XII<sup>e</sup> siècle (d'après P. Bonenfant). Cliché prêté par la Radio-Scolaire (I. N. R.).

(1) Il est possible que ce rempart ait été construit par le duc et que, plus tard seulement, il soit devenu la propriété de la Ville. Cf. B. I. pp. 27-28.

(2) M. Bonenfant conclut comme suit en ce qui concerne la date de l'établissement de la première enceinte : « celle-ci est antérieure à 1134 et postérieure à l'érection du château de Coudenberg. Nous ne nous tromperons sans doute pas de beaucoup en en rapportant très approximativement l'aménagement aux environs de l'an 1100. — B. I. 46.

lissades et ceinturée de fossés. Mais, dès avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le remblai de terre avait été remplacé par des murailles de pierre.

Cette enceinte murale était percée de sept portes :

— la porte Sainte-Gudule (au Treurenberg actuel), par où passait la route vers Louvain et Cologne;

— la porte de Coudenberg, que franchissait la route vers Namur et par où les ducs se rendaient à leur maison de chasse des bois de Tervueren;

— la Steenpoort (porte du Steen ou de la Prison), établie sur l'ancien diverticulum romain, par où l'on se rendait vers Saint-Gilles (Obbrussel), Uccle, Forest, Alseberg et Hal;

— la porte d'Overmolen (ou du Moulin supérieur), à la place Fontainas actuelle, livrant passage au chemin conduisant, par Anderlecht, vers Mons et la France;

— la porte Sainte-Catherine, par où on allait vers les grandes villes marchandes du comté de Flandre;

— la porte de Laeken, non loin de la précédente, proche de la rive gauche de la Senne;

— la Warmoespoort (porte aux Herbes potagères) donnant accès aux prés et aux cultures maraîchères du Warmoesbroeck (Marais aux Herbes potagères) et de l'Orsendael (Vallon aux Chevaux).

Plus tard furent établies quatre issues supplémentaires de moindre importance appelées *wickets* (guichets) : Ruysbroeckwicket, Sleeuwswicket, Driesmolenwicket et Swolfswicket.

Aujourd'hui encore subsistent quelques vestiges de cette première ceinture de fortifications. Ce sont :

— la tour dite Anneessens ou de la Steenpoort, enclavée dans les bâtiments de l'École primaire n<sup>o</sup> 10, rue de Rollebeek;

— une tour et un pan de mur portant des traces de meurtrières, enclavée dans le pâté de maisons compris entre la rue des Alexiens, la rue de Dinant et la rue de Villers, et que l'on voit du n<sup>o</sup> 37 de la place de Dinant, du n<sup>o</sup> 29 de la rue de Villers et de la cour de l'Institut des Frères de la Doctrine



Fig. 23. Le premier sceau du Magistrat de Bruxelles. (vers 1200). — On y voit l'Archange Michel debout dans le champ, portant un lis dans la main droite, un globe dans la main gauche. — Texte : *Ingesigele der porters van Brusle* (sceau des porters — c. à d. des bourgeois — de Bruxelles). Ce sceau fut en usage aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Cliché prêté par le T. C. B.



Fig. 24.

Sceau de Jean Clutinc, patricien bruxellois (1316).

S. Johannis Clutinc dictus de Lapide. Légende :

Cliché prêté par le Comité d'études du Vieux Bruxelles.

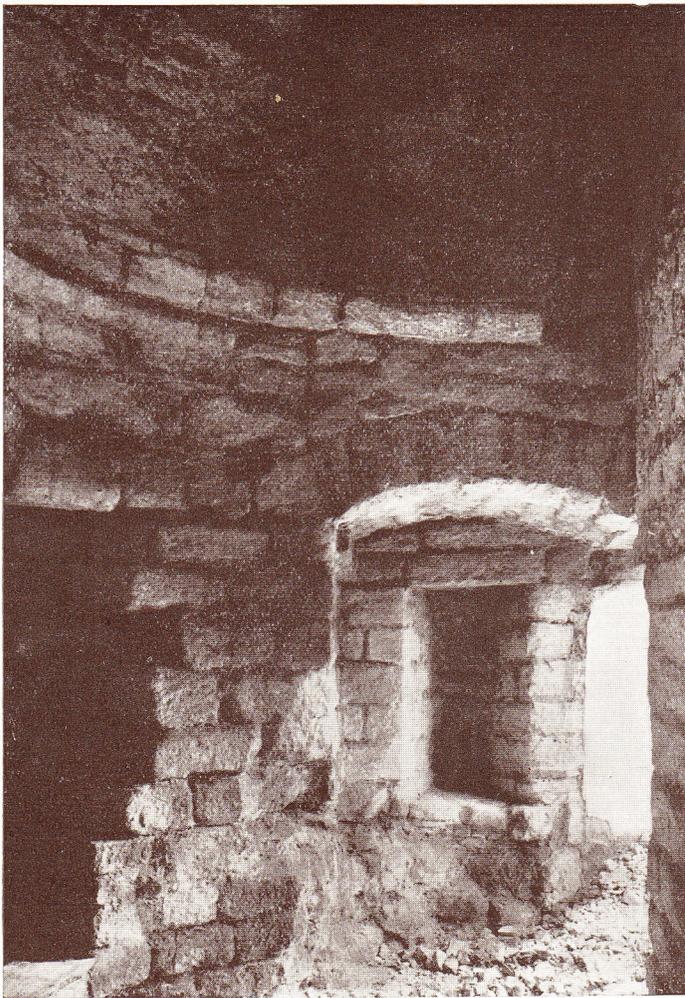


Fig. 25. Intérieur d'une tour de la première enceinte (XIII<sup>e</sup> siècle), rue Isabelle. — Ce vestige a disparu quelques années avant la guerre, lors de la démolition des vieux quartiers Isabelle et Ter Arken.

Cliché prêté par la Comité d'études du Vieux Bruxelles.

Marché-aux-Grains, et rue Saint-Christophe.

Les constructeurs du rempart avaient, en déterminant ce tracé, tiré parti des avantages naturels offerts par les dépressions où coulaient des ruisseaux et stagnaient des flaques d'eau (ruisselets dits Ruysbroeck et Rollebeek, marais du Warmoesbroeck ou du Fossé aux Loups). De sorte qu'au Sud, à l'Ouest et au Nord les fossés d'enceinte étaient plus ou moins remplis d'eau.

Ainsi se trouvaient abrités les trois principaux centres de la ville : le *portus* et les *marchés* proches du château-fort primitif — quasi abandonné à ce moment — ; l'église paroissiale des

chrétienne, rue des Alexiens;

— la Tour Noire, derrière l'église Sainte-Catherine;

— des pans de murs visibles du n<sup>o</sup> 14 de la rue de la Banque, de l'Institut Sainte-Gudule (20, rue de Berlaymont) et d'autres visibles du n<sup>o</sup> 10 de la rue de Ruysbroeck; d'autres encore que l'on peut voir dans l'immeuble occupé par Monsieur le Doyen de l'église Sainte-Gudule.

A eux seuls ces débris permettraient, à défaut d'autres documents, de reconstituer approximativement le tracé de la première enceinte murale. Les plans de Bruxelles établis à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle nous montrent de manière précise que les remparts dessinaient une forme ovale dont les rues énumérées ci-après indiquent, grosso modo, les limites :

Place Saint-Géry, rue de la Grande Ile, place Fontainas, rues des Bogards, des Alexiens, de Rollebeek, place du Sablon, rues Lebeau, de Ruysbroeck, Bodenbroeck, des Petits Carmes, de Namur, Bréderode, places du Trône, des Palais, rues Royale, Treurenberg, place de Louvain, rues Montagne de l'Oratoire, des Comédiens, du Fossé-aux-Loups, des Augustins, place du Samedi, Sainte-Catherine, Vieux-

S. S. Michel et Gudule, sur la hauteur de la rive droite; les nouveaux châteaux du duc et du châtelain dominant les hauteurs du Coudenberg.

## II. LE DEVELOPPEMENT DE BRUXELLES AU XIII<sup>e</sup> SIECLE

Sous les ducs Henri I<sup>er</sup> (1190-1235), Henri II (1235-1247?), Henri III (1247?-1261) et Jean I<sup>er</sup> (1267-1294), dont les règnes remplissent le XIII<sup>e</sup> siècle, l'activité industrielle et commerciale de Bruxelles ne cesse de grandir.

Les souverains, il est vrai, mettaient tout en œuvre pour favoriser le développement urbain. Bruxelles bénéficia maintes fois de cette politique intelligente et d'ailleurs intéressée. En 1229 la ville reçut d'Henri I<sup>er</sup> le *Guerroyeur* et de son fils aîné la *keure* (ou charte) qui forme la base de sa législation particulière (1).

Cette charte octroyait de nombreuses garanties aux bourgeois, tant pour la sûreté de leurs personnes que pour celle de leurs propriétés, prévoyant et des peines sévères contre tous ceux qui troublaient la paix et des moyens juridiques pour rétablir celle-ci. Les quelques dispositions qui suivent donneront une idée des mœurs encore brutales de l'époque : « En cas de mutilation on appliquait au coupable la loi du talion... Des compositions, variant de 20 sous à 20 livres, étaient exigées pour menaces d'incendie (10 livres), pour blessures à la tête (20 livres), pour blessures faciles à guérir (5 livres) pour coups sur la mâchoire, avec extraction de dents ou effusion de sang, pour coup de poing ou coup de pied (3 livres), pour coup donné avec un pot (10 livres); celui qui tirait son adversaire par les cheveux ou lui jetait de la boue, devait payer trois livres; une femme qui frappait un homme était condamnée à une amende de 20 schellings, ou devait porter certaines pierres marquées d'une paroisse dans une autre » (2). La peine de mort frappait les individus convaincus de meurtre, de viol, d'incendie, de rapt, de violation de trêve. Le coupable était pendu à la potence dressée hors de l'enceinte, au lieu dit Galgenberg (= Mont de la Potence; place Poelaert actuelle) (3); certains étaient écartelés ou avaient la tête coupée à l'aide d'une scie en bois!

Les *échevins urbains* et les *jurés*, sous le contrôle de l'*amman*, représentant du duc, étaient



Fig. 26. Pan de la muraille de la première enceinte fortifiée (rue de l'Empereur); à gauche, on distingue nettement trois anciens créneaux.

(1) Cf. F. 2. et F. 3.

(2) H. W., t. I, p. 56 et F. 2, F. 3.

(3) Plus tard on pendit à Forest (place de l'Altitude 100 actuelle) et le premier lieu patibulaire fut dénommé « de oude justicie » : l'ancien lieu de justice.

chargés de l'administration de cette justice terrible et expéditive. Ils la rendaient généralement en plein vent, soit sur le marché, soit dans le cimetière voisin entourant l'église Saint-Nicolas; parfois cependant ils s'assemblaient dans le « steen » de l'un ou l'autre d'entre eux.

En 1289, Jean I<sup>er</sup> accorda à l'administration de Bruxelles ses droits sur les revenus des portes de la ville, de la *waghe* (balance publique) et de la *crane* (grue servant au déchargement

des bateaux). C'était au lendemain de cette victorieuse expédition en Rhénanie dont le poète Jan van Heelu chanta les péripéties héroïques (*Rijmkronijk*).

Cette entreprise militaire rattacha le duché de Limbourg à celui de Brabant. Elle avait eu un objectif essentiellement économique : garantir la liberté du trafic le long de la grande route venant de Cologne. Ce n'était pas la première fois que les Brabançons avaient eu à s'occuper de cette question, pour eux vitale. Les luttes du duc Henri II contre l'Archevêque de Cologne pour la possession de la seigneurie de Daelhem (entre la Meuse et le Rhin), en 1244; l'accord conclu sous Henri III, entre les bourgeois de Bruxelles et de Louvain, d'une part, et ceux de Cologne, de l'autre, en furent les

premiers épisodes annonciateurs. La victoire remportée par Jean I<sup>er</sup> à *Worringen*, le 5 juin 1288, marquait l'aboutissement décisif d'une série de faits de même nature. Assurer la protection des caravanes de marchands faisant la navette entre le Rhin et la mer du Nord, à travers le Brabant, était une nécessité inéluctable. C'est pourquoi les bourgeoisies urbaines ne ménagèrent pas

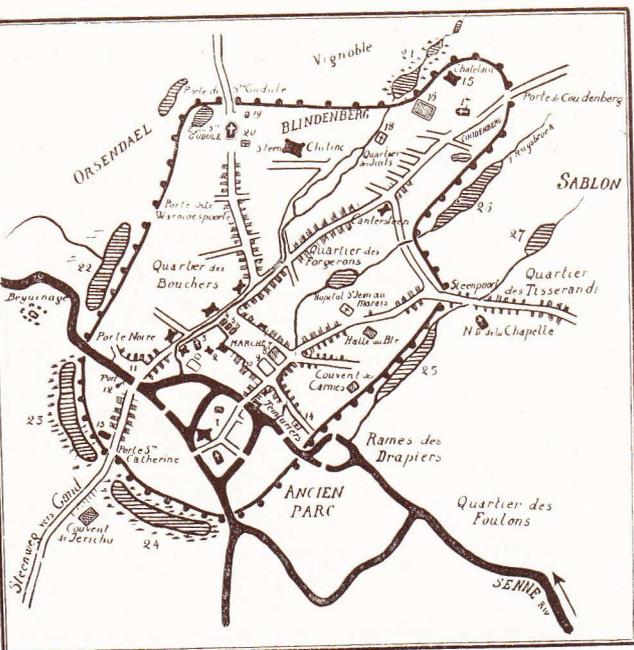


Fig. 27. Plan de Bruxelles au XIII<sup>e</sup> siècle, selon G. Des Marez. 1. Castrum désaffecté. — 2. Les steenen. — 3. Eglise St. Nicolas. — 4. Boucherie. — 5. Halle aux Draps. — 6. Halle aux pains. — 7. Maison dite de Hille (la Colline). — 8. De Sterre (l'Etoile). — 9. De Meerte. — 10. Den Berg (la Colline). — 11. Port et débarcadère. — 12. Grue de déchargement des bateaux. — 13. Eglise Ste-Catherine. — 14. Hôpital Saint-Jacques et Coin des Teinturiers. — 15. Castrum du Châtelain. — 16. Manoir du duc. — 17. Chapelle de Saint-Jacques sur Coudenberg. — 18. Hospice Terarken. — 19. Chapelle Saint-Michel. — 20. Hôpital Sainte-Geترude. — 21. Etangs du Parc (Bas-fonds actuels du côté du Palais royal). — 22 à 26. Marais convertis en fossés de défense. — 27. Etang du Sablon. Cliché prêté par le T. C. B.

leur aide à leur belliqueux seigneur territorial. Mais ce dernier, nous l'avons vu, n'avait souci que de soutenir l'essor urbain. Réciprocité de bons procédés favorable aux deux parties en cause.

Tâchons de nous représenter les transformations qui affectaient Bruxelles au cours de ce XIII<sup>e</sup> siècle si exubérant.

L'activité économique essentielle de la cité était la *draperie*. (Pour le détail de l'organisation de la draperie à Bruxelles, voir *Des Marez*, L'organisation du travail à Bruxelles au XV<sup>e</sup>

siècle, pp. 183 et suiv.). Sous la direction de la «Gilde» (1) elle avait pris une extension croissante. Le travail était divisé entre plusieurs groupes d'ouvriers spécialisés, travaillant à domicile, tisserands, foulons, tondeurs, cardeurs, fileurs et teinturiers. Tandis que les tisserands occupaient les alentours de Notre-Dame de la Chapelle (la rue Haute — c-à-d. l'ancien diverticulum romain) — et les ruelles adjacentes), les teinturiers et les foulons — dont les travaux exigeaient un abondant usage d'eau — s'étaient fixés à proximité des rives de la Senne, les premiers à l'intérieur des limites de l'enceinte, près de la porte d'Overmolen, les

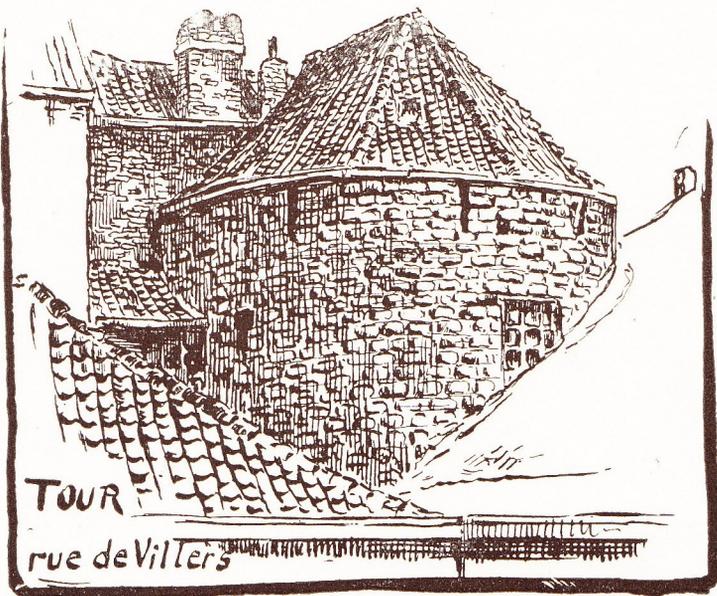
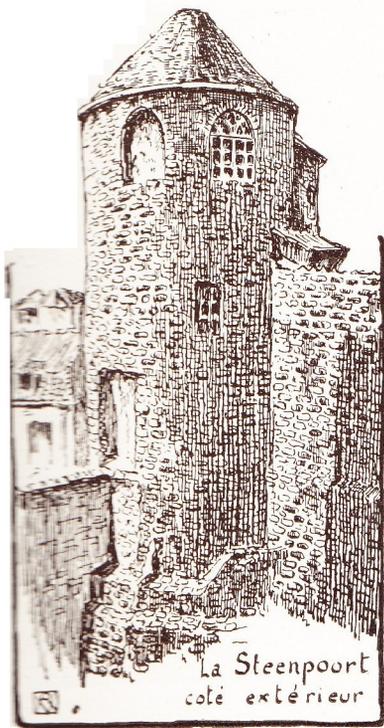


Fig. 28. Tour de la première enceinte défensive de la Ville (XIII<sup>e</sup> siècle). Elle est visible du côté de la rue de Villers.  
Dessin de R. Vandesande. Cliché prêté par le T. C. B.



seconds, hors de l'enceinte — comme les tisserands — dans les prairies basses bordant la rivière, au sud de la porte d'Overmolen. Près de cette dernière se dressaient d'ailleurs les rames de tendage des drapiers.

La laine, matière première essentielle, ne provenait plus seulement des troupeaux domaniaux des environs; il avait fallu recourir à l'importation tant la production drapière s'était accrue. Les ballots de toisons arrivaient par terre et par eau : par la route de Flandre et par l'Escaut, le Rupel et la Senne. Achetées en grandes quantités

Fig. 29. La tour dite Anneessens, qui faisait partie de la première enceinte de la ville. On peut encore la voir dans la cour de l'école communale n<sup>o</sup> 10, rue de Rollebeek.  
Dessin de R. Vandesande. Cliché prêté par le T. C. B.

(1) Corps essentiellement aristocratique, excluant quiconque se livrait à un travail manuel, dont les chefs — les *doyens* et les *huit* de la gilde — intervenaient, à côté des échevins, dans les actes les plus importants de la vie publique. — Voir ci-après, p. 47.

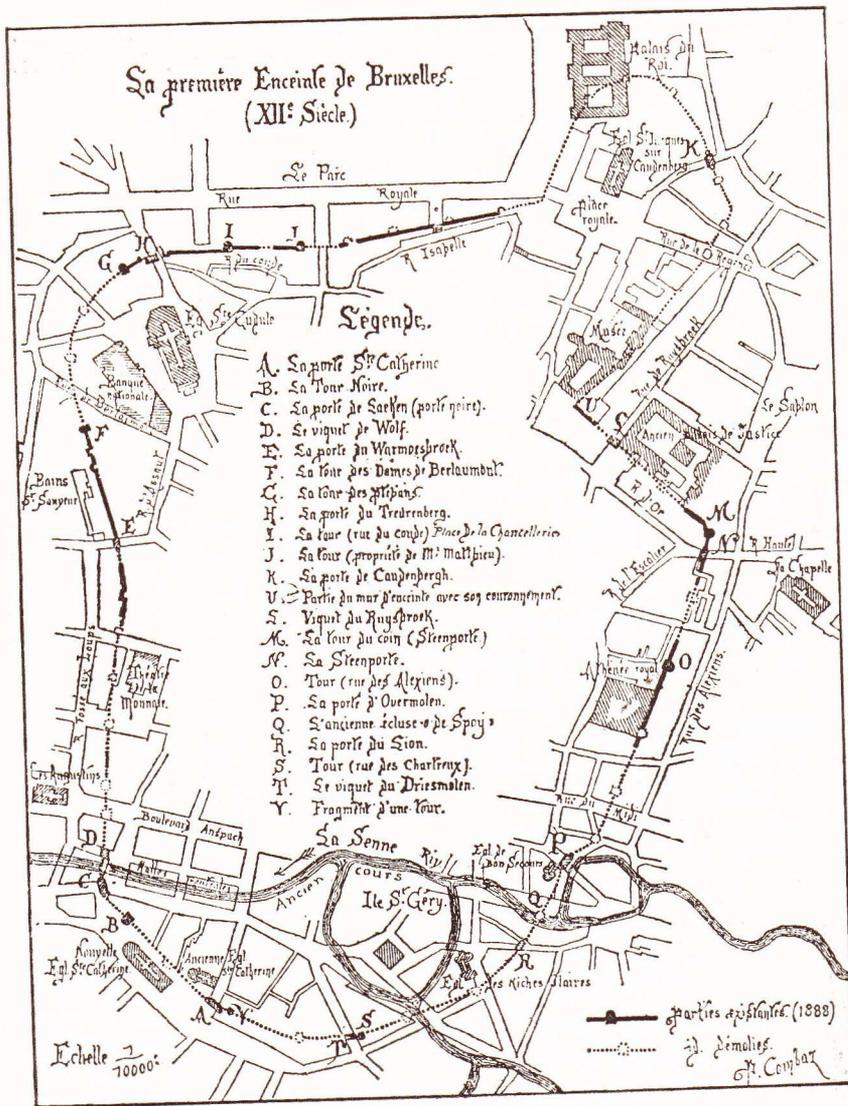


Fig. 30. La première enceinte de Bruxelles, avec indication des vestiges qui subsistaient encore vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (1888). — Relevé de Combaz. Cliché de la S. R. A. B., article de P. Bonenfant, Les premiers remparts de Bruxelles, tome XL des Annales. 1936.

possédait le droit d'étape), les bières d'Angleterre et les vins d'Allemagne et de France (bien que certaines de nos collines bruxelloises fussent garnies de vignobles et que l'agglomération possédât des brasseurs de bière et d'hydromel), les cuirs, les peaux, les métaux, etc.

Car, outre les nombreux spécialistes de la draperie, Bruxelles faisait déjà vivre diverses catégories d'artisans et de détaillants (1) :

par la gilde, elles étaient emmagasinées dans les steenen, puis réparties par les patriciens-entrepreneurs entre ouvriers spécialistes travaillant à domicile.

Une fois achevées les pièces de drap étaient vendues au marché de la ville ou expédiées vers les foires périodiquement organisées à l'étranger.

C'est dire que les transactions devenaient non seulement de plus en plus nombreuses mais encore de plus en plus importantes. Par suite, les opérations monétaires jouaient un rôle grandissant. Ce qui explique pourquoi le duc de Brabant entretenait à Bruxelles un atelier monétaire n'occupant pas moins de cinquante ouvriers.

Mais, on s'en doute bien, les transactions commerciales n'avaient pas seulement la draperie pour objet. Barques et chariots amenaient à la ville le poisson, le sel et l'avoine (dont Anvers

(1) Pour l'étude de l'organisation de la petite industrie, cf. D. M. 5., pp. 209 et suiv..

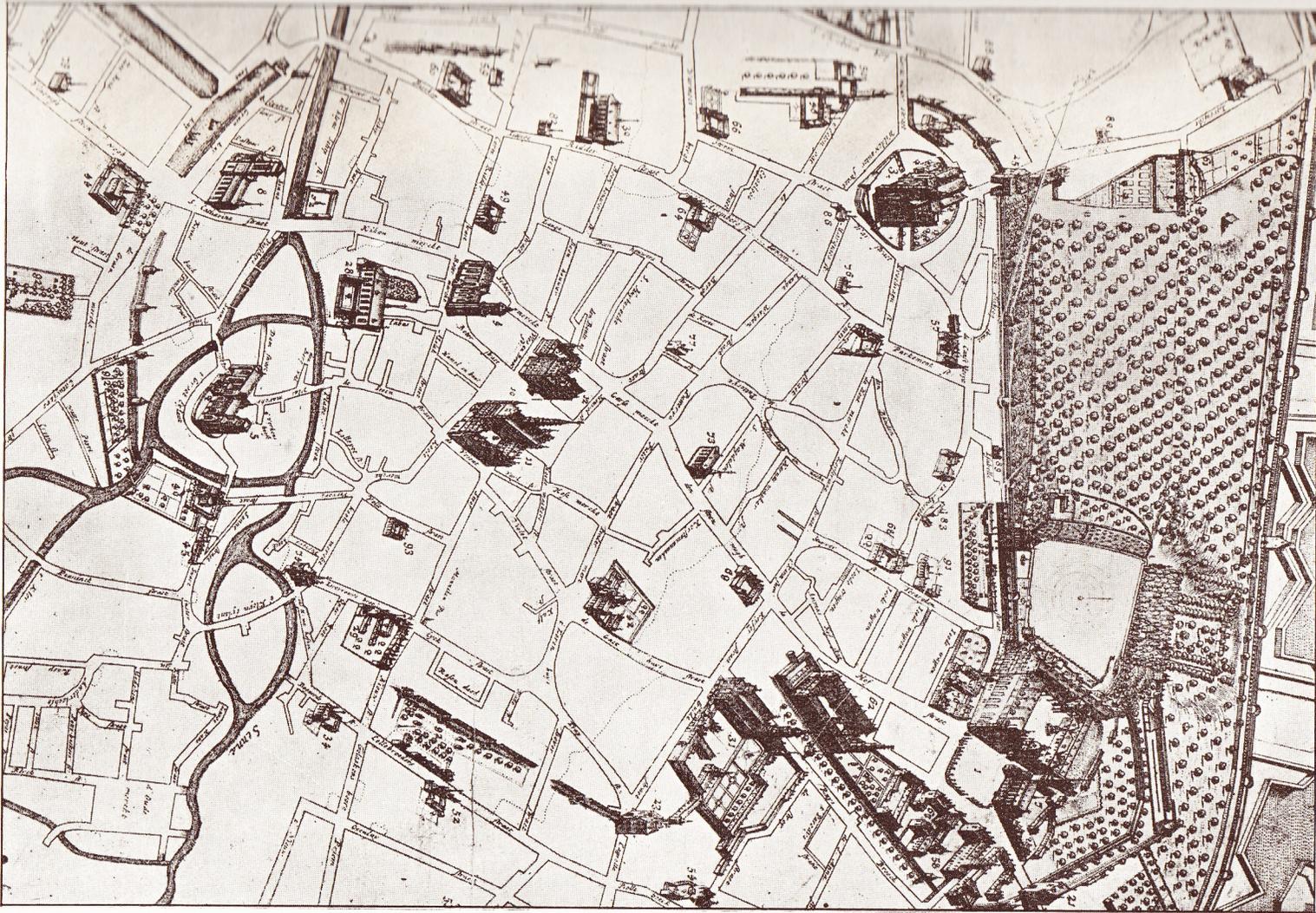


Fig. 31. Extrait du plan de Bruxelles par J. Laboureur et J. Vander Baren montrant (de haut en bas) : la Cour et le Parc — ce dernier limité entre les murs des deux enceintes fortifiées — et les quartiers les plus anciens de la Ville, c. à d. ceux compris dans les limites de la première enceinte. On reconnaîtra aisément les parties de la dite enceinte subsistant à l'époque de la confection du plan, notamment en-deçà de la Grande Ile, derrière l'église Ste-Gudule, entre les rues des Alexiens et du Chêne et parallèlement à la rue de Ruysbroeck. Cliché prêté par le Comité d'études du Vieux Bruxelles.

— les *ouvriers des métaux* : batteurs d'or (goudslagers), orfèvres (goud- en zilver-smeden), forgerons (smeden), couteliers (mesmakers), serruriers (slotmakers), éperonniers (spoor-makers);

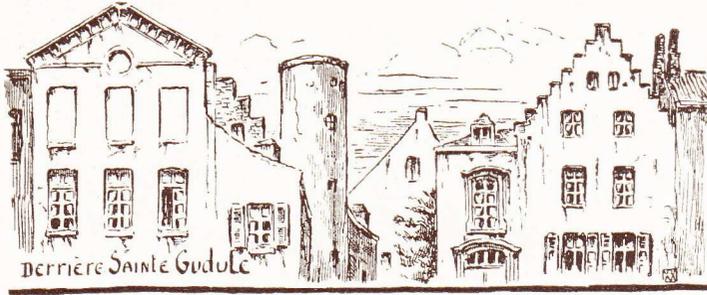


Fig. 32. Vieilles demeures et vestige de la première enceinte murale de la Ville, derrière la Collégiale des S.S. Michel et Gudule. Croquis de R. Vandesande. Cliché prêté par le T. C. B.

— les *ouvriers des cuirs et peaux* : tanneurs (vetters of huidevetters), selliers (zadel-makers), gantiers (handschoen-makers), ceinturonniers (riem-makers), cordonniers (schoen-makers); pelletiers (peltiers);

— les *ouvriers du bâtiment et du meuble* : charpentiers (timmerlieden), ébénistes (schrijnwerkers), tailleurs de pierre (steenhouwers), maçons (metsers), couvreurs en tuiles, en ardoises et en chaume

(tichel-, schalie en strooidekkers), plafonneurs (plekkers), plombiers (tingieters);

— les *débitants de boissons et de denrées alimentaires* : marchands d'hydromel (mede-blanderen), marchands de vin (wijntaverniers), boulangers (broodbakkers), bouchers (beenhouwers), marchands de poissons salés et de rivière (visschers en groenvisschers), marchands de fruits (fruiteniers), marchands de légumes (brouckoisens).

Les plus importantes d'entre ces catégories de personnes étaient groupées dans une rue ou un quartier déterminé; le nom de quelques rues anciennes nous en a gardé le souvenir : rue des Bouchers, rue des Eperonniers, rue des Tanneurs, rue des Poissonniers, etc.

Cette *localisation* s'expliquait, dans la plupart des cas, par des avantages professionnels. Bateliers et poissonniers avaient — de même que les teinturiers, blanchisseurs et foulons, dont il a été question ci-dessus — un intérêt évident à résider près de la rivière; les petits marchands, merciers, fripiers, taverniers, aussi près que possible du centre même de la vie économique, c-à-d.

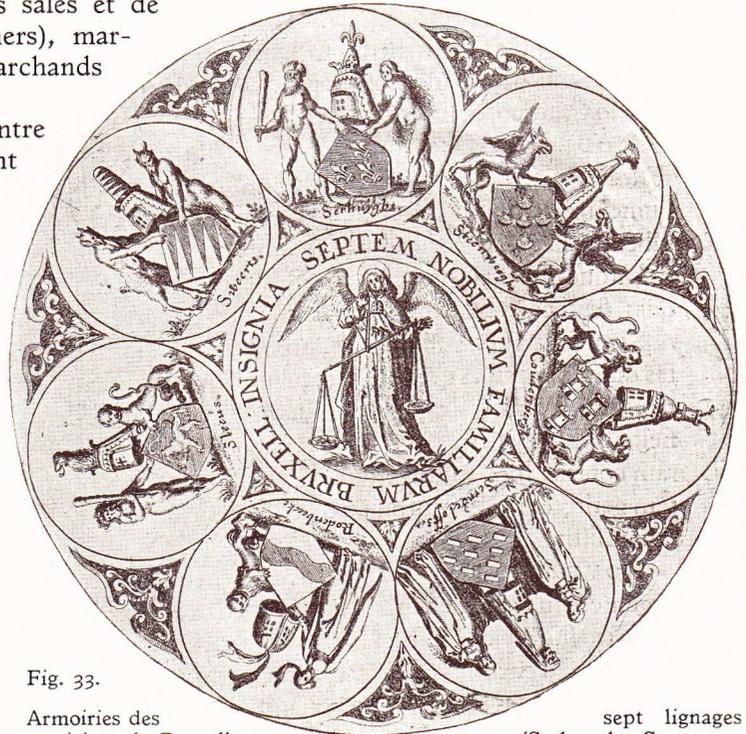


Fig. 33.

Armoiries des patriciens de Bruxelles

sept lignages (Serhuyghs, Steenweeghe, Coudenbergh, Serroeloffs, Rodenbeecke, Sleeus, Sweerts).

Cliché prêté par le Comité d'études du Vieux Bruxelles.

du *marché*. De ce dernier dépendent, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, des organes nouveaux : Ce sont les *halles*, à vrai dire encore fort primitives, telles la halle au pain (Broodhuis), la halle à la viande (vleeschhuis), la halle au poisson (vischmarkt) et, la plus importante de toutes, la halle aux draps (lakenhuis).

Les rues aboutissant à la place du marché étaient, comme la place elle-même, encombrées d'échoppes que les artisans de divers métiers pouvaient utiliser contre redevance annuelle payée au duc. Quand on sait que ces rues étaient étroites (4 à 5 mètres pour les plus importantes), que les petites maisons de bois riveraines étaient disposées fort irrégulièrement, que beaucoup d'entre elles étaient pourvues d'un étal et d'un auvent, et que leur cave — quand elles en avaient une — s'ouvrait par une trappe au pied de la façade; quand on sait, en outre, qu'aucun service de nettoyage n'était organisé, que les ordures ménagères ne disparaissaient que grâce au zèle vorace des chiens, des chats et des porcs, on n'a pas de peine à se figurer l'aspect pittoresque des environs du marché, le grouillement intense de la foule aux heures des transactions commerciales. Mais on s'imagine aussi aisément les bouffées d'odeurs fortes s'exhalant du sol, du sous-sol — c'est-à-dire des caves, dont plusieurs servaient de débits de boissons —, des bêtes... et des gens eux-mêmes !

Seules les voies principales, d'ailleurs, étaient, au XIII<sup>e</sup> siècle, pavées; les autres, formaient de véritables marécages en temps de pluie, des nids de poussière en période de sécheresse. A certains moments on ne pouvait circuler qu'à la condition d'y jeter des planches, des rondins, des fascines ou des bottes de paille. Et cependant devaient y passer les bœufs, les moutons, les veaux et les cochons conduits aux abatteurs du quartier de la Boucherie (derrière la Halle au pain), les chariots amenant la paille, le foin et l'avoine aux étables et aux écuries (fort nombreuses), les ânes portant fruits et légumes, les piétons, les cavaliers !

La nuit, aucun éclairage public d'ailleurs. Aussi bien les moyens d'éclairage de l'époque étaient rudimentaires; la chandelle et le cierge de cire, qui venaient d'être inventés, coûtaient cher. Les riches seuls pouvaient se permettre le luxe d'en faire un usage régulier; quant aux pauvres, ils n'en usaient qu'avec parcimonie. Et puis, se servir de torches ou de chandelles présentait des risques d'incendie.

On le vit bien, lorsque, en 1276, près d'un tiers des immeubles de la ville fut réduit en cendres. La keure de 1229 prévoyait la peine capitale pour l'incendiaire.

Par précaution il était prescrit d'éteindre les lumières et, à partir d'une certaine heure, de couvrir les feux de l'âtre.

Dans les rues nocturnes — dans ces rues sinueuses, à saillants et retraits sans nombre



Fig. 34. Pierre tombale à l'église Saint-Denis, à Forest (1<sup>re</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> siècle). Ornaments d'architecture gothique primaire.

Cliché prêté par le T. C. B.



Fig. 35. Le duc Jean 1<sup>er</sup> de Brabant à la tête de ses troupes à la bataille de Woeringen (1288), d'après une miniature du Codex Manesse (XIV<sup>e</sup> siècle).

la collégiale des SS. Michel et Gudule s'ajoutèrent, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, ceux qu'attiraient les quelques parcelles de la Vraie Croix, conservées à Notre-Dame de la Chapelle.

De nombreux pèlerins allaient aussi implorer la protection de Saint Guidon, à Anderlecht, de Sainte Alène, à Forest, ainsi que de Notre Dame de Laeken.

Les établissements religieux se multipliaient. Des ordres mendiants s'installèrent à Bruxelles dès la première moitié du siècle : les *Récollets*, vers 1230, les *Carmes*, en 1249. Les premiers eurent leur résidence à l'endroit où s'érige actuellement la Bourse; les seconds près de la porte Saint-Jacques (ou de Coudenberg).

(1) Etroites allées entre les maisons que les textes latins de l'époque dénomment « ambitus » et dont la rue d'Une Personne nous conserve le type.

et sur lesquelles s'embranchaient de ces « tuschenwegen » (1) où deux personnes ne pouvaient passer de front, — combien était-il aisé de guetter un rival, de l'assaillir et s'éclipser à droite ou à gauche.

Aussi n'est-ce pas sans raison que les membres des puissants *lignages patriciens* avaient pris soin de refouler tisserands, foulons et blanchisseurs hors de l'enceinte. Le soir venu cette plèbe turbulente était obligée de sortir de la ville. Les portes de celle-ci étaient ensuite fermées et solidement gardées. Les gens des steenen pouvaient dormir en paix.

## VIE RELIGIEUSE

La vie religieuse, à Bruxelles et dans les alentours, n'était pas moins intense que la vie économique.

Aux pèlerinages aux reliques reposant dans



Photo Cl. Leclercq.

Fig. 36. Chœur de l'église Notre-Dame de la Chapelle, en style de transition romano-ogival. (Première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle).



route vers le village de ce nom, l'autre hors de la porte Sainte-Catherine, à gauche de la route de Flandre.

Ainsi s'accroissait cette *expansion territoriale de Bruxelles vers l'Ouest* dont l'étape initiale avait été l'érection de l'église Sainte-Catherine, au XII<sup>e</sup> siècle (*supra*, p. 29).

Cependant, le vaste espace au milieu duquel s'était installé le Béguinage offrait encore un caractère essentiellement rural. Autour de l'églisette, de l'infirmerie pour les malades pauvres et des humbles maisonnettes, s'étendaient des jardins, prolongés, au-delà du fossé, par les prés marécageux de Molenbeek-Saint-Jean.

## LES CONFLITS SOCIAUX

La population bruxelloise se partageait, au point de vue du droit, en deux grandes catégories de personnes, les *bourgeois* et les *manants* (dits *ingesetene*).

« Le *bourgeois* est le citadin par excellence. Il a la jouissance de privilèges judiciaires, de privilèges économiques, de privilèges politiques. Seuls des bourgeois peuvent attirer un bourgeois en justice. Le bourgeois n'a qu'un juge, l'échevinage de Bruxelles, lequel le protège même en dehors de la ville. En outre, il est exempt de certaines taxes, tel le tonlieu. Enfin, le bourgeois seul a des droits politiques.



Fig. 38. La crypte de l'église Saint-Pierre à Anderlecht. d'après un dessin de Lauters. Cliché prêté par Eigen Schoon en de Brabander.

« Le statut du *manant* diffère en quatre points du statut du bourgeois. Le manant n'est pas exempt du paiement du tonlieu; il n'est pas protégé par l'échevinage urbain au-delà de la franchise de la ville de Bruxelles. Il suffit, pour l'attirer devant l'échevinage,

de la déposition de Bruxellois manants. Enfin, politiquement, il n'exerce aucun droit...

« Peut devenir manant, l'homme ou la femme domicilié en ville depuis un an et un jour.

« Devient bourgeois le citadin issu d'une famille non bourgeoise, mais qui a satisfait aux

à l'orthodoxie ». « La création des béguines suscita bientôt celle des Bégards » qui suivaient la règle de Saint François ou de Saint Dominique. Cf. P., t. I, 1<sup>re</sup> éd., p. 341.

exigences suivantes : le serment à la keure et le paiement d'un droit d'inscription ou burgage. Le droit de bourgeoisie, qui s'acquiert, qui s'achète, est transmissible aussi par voie d'hérédité. Ainsi, devient bourgeois le citoyen issu d'une famille bourgeoise et qui jure, à quinze ans, de respecter la keure » (1).

Mais, en dehors de cette distinction juridique entre bourgeois et manants il en est une autre, dont l'importance, du point de vue de l'évolution historique, est infiniment plus grande. Il s'agit de celle qu'il y a lieu d'établir entre le *milieu lignager*, qui est le *patriciat*, et le *milieu non lignager*, qui constitue la *plèbe*. Déjà nous y avons fait allusion plus haut à propos des *steenen* et de l'organisation de l'industrie drapière. Il n'est pas superflu d'y revenir afin de préciser davantage les différences entre les deux groupes sociaux, différences qui expliquent leur hostilité réciproque.

Les patriciens, nous l'avons déjà dit, sont propriétaires de domaines ruraux et de biens-fonds sis dans les limites de la ville. Aux revenus qu'ils tirent de ces propriétés s'ajoutent ceux provenant d'une activité industrielle et commerciale. Ils se sont, en effet, réservé le quasi-monopole du commerce des laines, de la fabrication et de la vente des draps. Ils détiennent la majorité dans la *gilde*. (A Bruxelles, le mot *gilde* est expressément réservé, au début, à l'association drapière, et ce n'est qu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle qu'on commence à désigner de ce nom les compagnies militaires dites *gildes* ou serments. Les membres de la *gilde* drapière sont appelés *gildebroeders* ou *gildezusters*, c'est-à-dire frères ou sœurs de la *gilde*) (2).

Les *doyens* et les *huit assesseurs* de la *gilde* se recrutent exclusivement dans les rangs patriciens. De ce fait, ils déterminent à leur gré le montant des salaires payés aux ouvriers de la draperie, la durée du temps de travail, les pénalités à infliger (amendes pécuniaires, peines corporelles, pèlerinages — rachetables à un taux déterminé), ainsi que les règlements techniques. De plus leur influence est exclusive et sans contrôle dans les institutions politiques de la cité : seuls les patriciens peuvent faire partie de l'*échevinage*.

Or les échevins urbains sont à la fois juges, législateurs, chefs des milices locales, directeurs des finances et des travaux publics. En fait ils sont les maîtres de la cité. Bien que depuis 1235 leurs fonctions, d'abord viagères, soient devenues annuelles, ils se sont arrangés de manière à en réserver le bénéfice exclusif à un groupe très restreint de privilégiés. Et cela grâce au système de cooptation que voici : Chaque année, à la Saint-Jean d'été (le 24 juin), les échevins choisissent, à la majorité, les hommes qu'ils destinent à la magistrature urbaine et proposent à l'agrément du duc de Brabant, puis ils sortent de charge pour devenir aussitôt conseillers; à ce titre ils prêtent à leurs successeurs l'aide de leur expérience... en attendant de reprendre un mandat d'échevin, l'année suivante ! De sorte que « la plupart des échevins étaient d'ex-conseillers, les conseillers eux-mêmes des échevins en vacances » (3).

Le roulement s'effectuait d'ailleurs de connivence avec le duc — au profit des mêmes familles. Il n'y a guère qu'une vingtaine de familles qui ont des gens au pouvoir (de 1293 à 1302 par exemple) (4).

La cité se trouve ainsi entre les mains d'une *oligarchie*, toute-puissante grâce à ses richesses, à ses privilèges politiques et à la faveur du souverain.

Contre cette minorité de privilégiés devait fatalement se dresser une opposition groupant non seulement les ouvriers des métiers de la draperie mais encore les petits patrons in-

(1) F. 1, pp. 19, 20, 21.

(2) Cf. D. M. 5, p. 124.

(3) et (4) F. 1, p. 42 et 43.

dépendants (maîtres tisserands, maîtres foulons et maîtres teinturiers) et aussi les petits entrepreneurs-débitants des autres industries (brasseurs, boulangers, bouchers, tailleurs, pelletiers, orfèvres, etc.) parmi lesquels se rencontraient maints gens aisés — dont quelques-uns d'origine patricienne.

C'est probablement des rangs des derniers nommés que s'élevèrent les premières protestations contre ceux qui, non contents de les tenir à l'écart des magistratures se refusaient absolument, par ailleurs, à rendre compte de leur gestion du bien commun.

Mais les patriciens qui se rangeaient dans l'opposition anti-scabinale étaient mus, en ordre principal, par le dépit de n'être point échevins. Les travailleurs de la draperie — fileurs et fileuses, cardeurs, tisserands, foulons, teinturiers — avaient des raisons bien plus pressantes. Mal et fort irrégulièrement payés, parfois d'ailleurs en nature, ils menaient une existence misérable. Rien d'étonnant donc à ce que en dépit des mesures multiples prises contre eux et visant à les empêcher de se grouper en associations, rien d'étonnant disons-nous si ces déshérités du sort protestent avec véhémence.

Rien d'étonnant non plus à les voir, certains jours, passer des clameurs aux actes. Leur rébellion est alors sauvage et s'accompagne de violences sans nombre.

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle Bruxelles est, par suite, le théâtre de revendications sociales, semblables à celles qui troublaient aussi la plupart des villes industrielles de Brabant, de Flandre et d'Artois.

Pour se prémunir contre les entreprises brutales de la plèbe les patriciens de différents lieux se concertèrent en secret pour former un front commun (« eene heymeliker liefden, vrientscap, trouwen, bruederscap ende geselschap »). En 1274 ceux de Bruxelles, par exemple, conclurent avec ceux de Gand un accord destiné à empêcher les tisserands ou foulons fugitifs de trouver asile et gagne-pain (à Gand, s'il s'agit d'ouvriers bruxellois, à Bruxelles, s'il s'agit d'ouvriers gantois.)

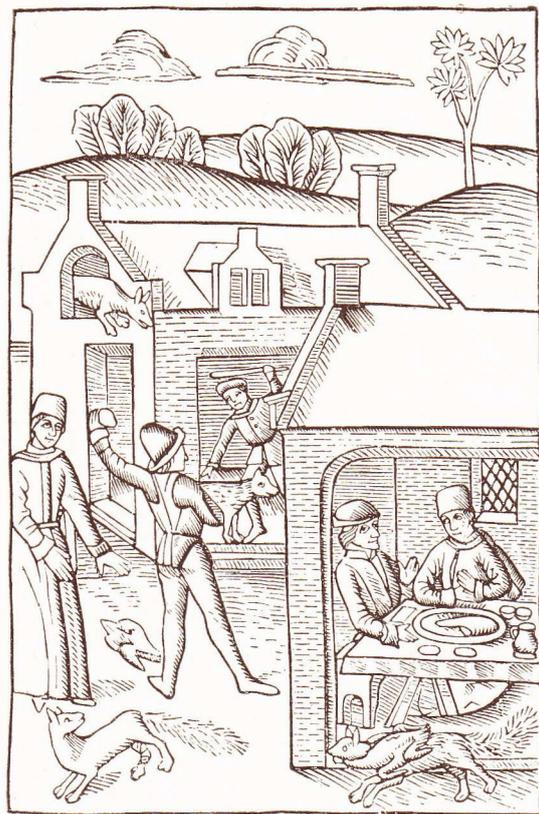


Fig. 39. Gravure sur bois représentant une scène du Roman du Renard.  
Cliché prêté par la Radio-Scolaire (I.N.R.).

Le 22 mai 1274 les magistrats de Gand écrivaient à leurs collègues de Bruxelles, la lettre dont copie ci-dessous :

« A nos sages, estimables et très chers amis, les juges, échevins et tous les communs bourgeois de Bruxelles, nous, magistrats et communauté de la ville de Gand, salut et bienveillante attention à leurs désirs. Eu égard aux circonstances urgentes et impérieuses ainsi qu'à l'utilité du monde, après mûre réflexion et délibération, nous vous avons promis et vous promettons

par les présentes, fermement et de bonne foi, que si quelque foulon ou tisserand ou quelque autre artisan de votre cité, coupable d'avoir enfreint la liberté, les droits et les coutumes de votre dite ville ou d'avoir machiné contre elle, lui causant préjudice et dommage, arrive en fugitif dans nos murs dans l'espoir d'y trouver asile, conservation et sécurité, nous ne le garderons ni le protégerons ni lui offrirons un refuge aussi longtemps qu'il se trouvera dans cet état de rébellion. Au contraire, nous le chasserons de la ville et de la banlieue et nous le bannirons publiquement. Nous promulguons contre celui qui oserait loger le coupable plus d'une nuit après la sentence de bannissement, une amende de 20 sous et contre le maître qui admettrait ce fugitif au travail la perte de son métier pendant un an. Nous voulons en outre que celui qui donnerait à boire et à manger à un tel banni, soit frappé lui aussi d'une amende de 20 sous et qu'à chaque fois qu'il lui procurerait des vivres qu'il encourrait la même amende. Si la preuve du délit n'était pas certaine, il serait contraint de se justifier d'après le droit commun, assisté de deux hommes de son métier. En foi de quoi, nous vous envoyons les présentes lettres munies du scel de notre cité et nous vous les transmettons pleinement roborées. Fait l'an de Notre-Seigneur 1274, le 11 des calendes de juin, le mardi avant la Trinité.»

(DM. 5, pp. 8/9.)

En 1281 l'échevinage bruxellois fit défense aux ouvriers de la draperie de s'assembler et de faire des collectes sans l'autorisation de la gilde et en dehors de la présence du valet de cette dernière; décision qui atteste l'action obscure des forces plébéiennes tendant vers l'organisation corporative.

En 1290 le duc concède aux édiles patriciens ce privilège considérable : que nul métier ne pourra se constituer sans le consentement exprès de la magistrature. (DM, 5, p. 11 )

### III. LE DEVELOPPEMENT DE BRUXELLES AU XIV<sup>e</sup> SIECLE

#### LA RÉVOLTE PLÉBÉIENNE DE 1303

L'opposition plébéienne dont nous avons signalé plus haut les premières manifestations se traduit, en 1303, par une insurrection violente qui oblige le patriciat à partager le pouvoir communal avec un *communemaître* et des *jurés* délégués par la plèbe. (C'est l'année précédente que les Flamands avaient, à Groeninghe, vaincu les armées féodales de Philippe le Bel de France et avaient renversé, dans la plupart des villes, les échevinages patriciens).

Le triomphe des démocrates bruxellois est d'ailleurs éphémère.

#### LA RESTAURATION DU GOUVERNEMENT PATRICIEN EN 1306

En effet, trois ans plus tard (1306) les patriciens, soutenus par le duc, prennent leur revanche (bataille de Vilvorde, 1<sup>er</sup> mai 1306). Le rétablissement de leur pouvoir s'accompagne d'une terrible répression au cours de laquelle les principaux meneurs plébéiens sont enterrés vivants. Les grèves, les assemblées populaires sont interdites; défense est faite aux travailleurs de se cotiser pour constituer une « caisse commune ».

Deux grands privilèges ducaux, datés du 12 juin 1306, restaurent toutes les prérogatives

politiques et économiques de la caste patricienne, sauf quelques modifications dont voici les principales :

— dorénavant l'échevin ne pourra plus siéger deux ans de suite;

— les « frères de la gilde » ne conservent plus que le monopole du commerce des tissus les plus riches, abandonnant « celui d'être les seuls à vendre à la Halle, celui d'être les seuls à vendre où il leur plaît, celui enfin de fournir à tous les artisans les laines et les produits d'origine étrangère. » (F. I p. 69) (1).

La première de ces réformes donne satisfaction partielle aux bourgeois des lignages, la seconde constitue une concession relativement importante au profit des artisans aisés de la draperie.

Pendant une dizaine d'années Bruxelles connaît la paix. Celle-ci est compromise, peu après 1312, au début du règne de Jean III.

Des calamités diverses — récoltes dévastées par les pluies, maladies épidémiques, interdiction faite aux Français de vendre des denrées alimentaires aux Brabançons — raniment la colère d'une plèbe de plus en plus misérable.

Les *campagnes militaires* de Jean III contre Fauquemont — en 1318, 1327 et 1329 — dans le but d'assurer la protection des marchands brabançons trafiquant avec la région rhénane —, celles entreprises contre les coalisés lotharingiens alliés au Comte de Flandre Louis de Nevers — en 1333 — à propos de l'engagement de la ville et de la seigneurie de Malines à ce dernier, celle dirigée contre Philippe VI de Valois, après la conclusion de l'alliance conclue avec le roi Edouard III d'Angleterre et, d'une manière générale, l'influence déprimante de la *Guerre de Cent Ans* sur l'activité économique, sont autant de causes d'exaltation de la nervosité plébéienne.

L'effort militaire brabançon exigeant sans cesse la levée de subsides et de milices, le duc est conduit à accorder, en échange des dites prestations, de *nouveaux privilèges* aux bourgeois de ses grandes villes.

D'autre part, l'*augmentation incessante des charges fiscales*, conjuguée avec le *ralentissement croissant des affaires*, fait, de jour en jour, plus pénible le sort des pauvres. Parmi ces derniers, les ouvriers tisserands et foulons sont les plus nombreux. On conçoit sans peine qu'ils ne manquent pas de jouer le rôle moteur dans la lutte contre l'oligarchie patricienne.

---

(1) Énumération des 36 groupes d'artisans qui comparurent lors de la conclusion du compromis de 1306 : « les maîtres des teinturiers, les brasseurs d'hydromel, les plumassiers, les brasseurs, les meuniers, tous les forgerons, tailleurs, peintres, selliers, fripiers, chaussetiers, bateliers, paveurs, fabricants de ceinturons blancs, tisserands en toile, fruitiers, tendeurs aux rames, menuisiers, merciers, briquetiers, tonneliers, ébénistes, tanneurs, blanchisseurs, chaudronniers, bouchers, poissonniers, poissonniers d'eau douce, marchands de volaille, boulangers, cordouaniers, cordonniers, savetiers, ceinturoniers, tisserands et foulons, et tous les autres corps d'artisans de Bruxelles. »

(Brabantsche Yeesten, I, p. 723; cité par D. M., 5, p. 13).

« Les brasseurs d'hydromel et les paveurs disparaîtront dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle, les tisserands en toile seront englobés malgré eux par les tisserands en laine, tandis que les tonneliers s'uniront librement aux ébénistes. La dénomination collective de forgerons (*al de smede*) s'émiettera, et l'on parlera de forgerons proprement dits, d'orfèvres, de couteliers, de chaudronniers, de heaumiers et de fourbisseurs. Les merciers absorberont l'élément chapelier. Quant à la finale de la longue énumération des trente-six groupements économiques, elle fait allusion sans doute à ces artisans encore trop peu nombreux pour mériter déjà une mention spéciale, tels les verriers et les batteurs d'or, qui se placeront avec les peintres sous une même bannière; les cordiers, les potiers de terre et les fabricants de cors qui se joindront tous, on ne sait trop pourquoi, aux couteliers ». (D. M. 5, p. 14.)

## LES RÉFORMES ANTI-OLIGARCHIQUES DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

Dès avant 1333, tisserands et foulons parviennent à se faire reconnaître le *droit d'association*. Ils forment dorénavant deux groupes corporatifs officiellement agréés, ayant des chefs dits *jurés* autorisés à traiter au nom de la collectivité, au nom du groupe de tous leurs membres.

Toutefois ces jurés sont choisis par les dirigeants de la gilde et non pas librement élus; de même les statuts de la corporation sont imposés par la gilde. Mais le fait d'avoir des statuts écrits est d'une valeur inestimable! Avoir des jurés obligés de rendre compte de leur gestion n'est pas moins important.

La corporation, personne morale, constitue pour la plèbe un puissant moyen d'émancipation sociale et politique — bien que l'objet du groupement soit avant tout de nature économique.

A ce dernier point de vue rappelons brièvement que la corporation présente un double avantage : elle donne aux clients une garantie de bonne façon (les produits portent la marque corporative); elle protège ses membres contre la concurrence et contribue au maintien de l'équilibre économique dans la ville.

Les statuts de l'association déterminent les conditions d'admission, de travail, de rémunération, de vente et d'achat; ils fixent aussi les conditions de l'apprentissage, celles de l'accession au rang de compagnon et à celui de maître-artisan.

Bien qu'à l'origine l'entrée dans le groupe corporatif fut réservé exclusivement aux personnes jouissant du droit de bourgeoisie à Bruxelles, les ouvriers non-bourgeois bénéficiaient des mêmes salaires et des mêmes conditions de travail que les membres.

Les patriciens bruxellois se rendaient si bien compte de la force latente représentée par l'organisation corporative des ouvriers de la draperie qu'ils eurent recours, au plus tôt, à un procédé subtil pour en neutraliser l'action. D'accord avec eux le Magistrat décida d'octroyer à certains hommes de métier la jouissance pleine et entière des divers privilèges du bourgeois



Fig. 40.

Sceau de Jean III  
siècle). *Inscriptions* :

DUCIS. LOTHAR. BRABANT. ET. LYMBURG. : Sigillum Johannis,  
Dei gratia ducis Lotharingie, Brabantie et Lymburgie. — (Cliché de la  
S. R. A. B., article de *de Prelle de la Nieppe* sur les costumes chevaleresques  
au Moyen âge, tome XIV des *Annales*, 1900).

de Brabant (XIV<sup>e</sup>  
S. IOHIS DEI GRA.



Fig. 41. Page de manuscrit représentant Jean III, duc de Brabant, sous la forme d'un sanglier portant au cou une mante aux armes ducales. Vers 1370.

*Inscriptions :*

Ic ben die hertoghe van Brabant  
 .... ever ben ic genant  
 Vrucn ende mage gaens mi ave  
 Zonder van baren die edel grave  
 Alle dragen zi op mi haet  
 Mijn antwoirde nu verstaet  
 Dit gedrach ende overmoet  
 En is eerlic noch goet  
 Mer is dat ghi ymmer wilt  
 Nu duerhouwen minen scilt.

Cliché prêté par la Bibliothèque  
 Royale de Belgique.

lignager. Moyen excellent pour attirer les plébéiens aisés dont l'influence sur la masse s'avérait dangereuse; moyen de faire brèche dans le bloc plébéien. Sa mise en œuvre priva sans doute la masse de quelques-uns de ses éléments animateurs. Quoiqu'il en soit on est en droit d'estimer que le fait de l'avoir imaginé constitue une preuve suffisante des appréhensions éprouvées par l'oligarchie patricienne.

Ces appréhensions étaient fondées.

En dépit de ses ruses l'oligarchie rencontrait, en

effet, une opposition de plus en plus vive. La réforme de 1333 dut en tenir compte. Elle prescrit, entre autres choses, que l'échevin sortant de charge ne pourra être réélu qu'après une vacance de six années au moins. Par le fait s'élargissait considérablement le cercle des familles pouvant participer à l'administration de la cité. (1)

Pour l'attribution des mandats de juré, de doyen et de « huit » de la gilde le même acte instituait une règle identique.

En 1334 d'autres réformes administratives importantes furent introduites, peut-être à raison des difficultés financières consécutives au blocus dont le duché avait été victime, pendant

(1) De juin 1334 à juillet 1343 près de quarante familles sont représentées dans l'échevinage, au lieu de vingt seulement pendant la période 1293 à 1302. — Cf. Supra, p. 47.

près d'un an. (1) On créa deux charges annuelles de *receveurs urbains*. Ces fonctionnaires, nommés par les échevins, parmi les lignagers, avaient pour mission de garder le trésor de la ville et d'assurer la surveillance des recettes et des dépenses. En sortant de charge ils devaient rendre compte de leur gestion. La ville était donc dotée d'une administration spécialisée en matières de finances.

Théoriquement, l'institution nouvelle constituait un progrès sensible, mais, dans la pratique, elle l'était peu. En effet, les receveurs étant nommés par les échevins, entrant en fonctions en même temps que ceux-ci (à la Saint-Jean d'été) et justifiant leur gestion devant une commission composée par ceux-là même qui les avaient choisis, il va de soi que le contrôle devait, nécessairement, manquer de sévérité. Tout se passait entre comparses. L'arbitraire n'était entravé qu'en apparence. Il semble donc que l'institution des receveurs ait eu surtout pour but de calmer l'opinion publique.

Au cours des années qui suivirent, la situation générale du duché de Brabant empira, d'une part, à cause de l'*alourdissement des charges fiscales* (Jean III ayant dû accepter de payer une somme de 333.000 royaux d'or pour obtenir la paix et la renonciation de Louis de Nevers à l'engagère de Malines), d'autre part, à cause des *difficultés de l'approvisionnement en laines anglaises* (les Anglais et les Français se livrant à la guerre de course dans la mer du Nord).

À Bruxelles l'administration se débattait au milieu des plus *grands embarras financiers*. Une ordonnance de mai 1339 modifia l'organisation fiscale de 1334 dans le but de rendre plus rigoureux le contrôle des dépenses et tirer le maximum des sources de revenus.

La compétence des receveurs urbains fût étendue et leur *mode d'élection corrigé* de manière à soumettre leur gestion, non pas aux échevins qui les avaient nommés, mais aux successeurs immédiats de ceux-ci. C'est pourquoi, au lieu d'être installés à la Saint-Jean d'été (24 juin) ils le furent dorénavant le jour de la Saint-Bavon (1<sup>er</sup> octobre). D'autre part la perception des *accises* (revenus indirects) fut affermée à des *accisiens* personnellement responsables (à qui incombait aussi le paiement des rentes très nombreuses que la ville avait dû émettre pour satisfaire aux exigences ducales).

Les effets de ces mesures ne purent se manifester aussitôt, la paix ayant, à nouveau, été rompue. Jean III s'était allié au roi d'Angleterre, Edouard III, et il était allé mettre le *siège devant Tournai* (août 1340), ville relevant alors du roi de France. L'expédition ne fut pas heureuse. Après onze semaines il fallut lever le siège. Mais, dans l'intervalle, des *troubles graves* avaient éclaté à *Louvain* et à *Bruxelles*. Dans l'une et l'autre cités ils avaient pour cause la misère noire dans laquelle étaient plongés les ouvriers de la draperie.

Le patriciat bruxellois réagit aussitôt : il interdit le *port d'armes* aux gens n'appartenant pas aux lignages et crée un *tribunal spécial, dit des apaiseurs* parce qu'il avait à juger les infractions à la paix, à l'exclusion des meurtres et des délits entraînant la peine capitale.

En outre il conclut un curieux *pacte d'alliance* avec 209 plébéiens, dont une vingtaine étaient frères de la gilde, donc privilégiés au point de vue économique, et riches selon toute apparence. On peut se demander si cet accord fut imposé par les patriciens ou s'il n'est pas, au contraire, une manifestation spontanée des riches — aussi bien plébéiens que patriciens — contre les pauvres devenus menaçants.

(1) Blocus organisé par le comte de Flandre Louis de Nevers et ses alliés lotharingiens. Cf. *supra*, p. 50.

Malgré les guerres fréquentes dont Bruxelles ressentit les effets déplorables, peut-être même à cause de ces guerres, la *population* de notre ville ne cessa au XIV<sup>e</sup> siècle de s'accroître. La preuve nous en est fournie par la *multiplication des rues*, par la désaffectation des cimetières de l'église Saint-Nicolas et de l'hôpital Saint-Jean, par la raréfaction des terres afférents à la vie agricole dans tous les documents concernant le territoire enclos dans l'enceinte, enfin par la *plus-value des revenus immobiliers*.

D'autres preuves, à vrai dire indirectes, sont fournies par le fait de l'apparition de ces fonctionnaires communaux appelés *coutsyde-meesters* (maîtres de la chaussée) et *moddermeyer* (maire des boues). Les premiers s'occupaient du pavage des rues, le second dirigeait le service du nettoyage des voies, du curage des ruisseaux et des égouts.

C'est à leur intervention que le ruisseau du Coperbeek fut recouvert d'une voûte, grâce à quoi la *grande chaussée* (den steenweg) offrit de plus grandes facilités à la circulation et permit l'installation de toute une série de *marchés spécialisés*, entre le bas de la rue de la Montagne et le pont de la Senne : *marché aux poissons*, *marché aux peaux*, *marché aux tripes*, *marché aux souliers* (1), *marché aux poulets*, ainsi que la *boucherie* (laquelle était établie immédiatement derrière la *halle aux pains* ayant façade vers la Grand' Place).

Près de la fontaine Saint-Nicolas se tenait le *marché au lait*; au sud de la rue des Pierres, dans le prolongement de la rue de la Tête d'Or se tenait le *marché au charbon de bois*.

Au *grand marché* (Grand'Place) aboutissaient, outre la rue de la Tête d'Or déjà nommée, les six rues ci-après : la rue de l'Etoile (aujourd'hui rue Charles Buls), la rue des Chapeliers (section terminale de la *via populi*), la rue de la Colline, les rues des Harengs et Chair et Pain — de part et d'autre de la Halle aux Pains et de la Boucherie — enfin la *rue au Beurre*, dont le nom indique assez clairement la fonction économique.

D'autres *voies* s'étaient formées le long du vallon du Ruysbroeck (rues de Ruysbroeck et de l'Hôpital aboutissant à la place Saint-Jean-au-Marais), le long de la dépression du Coperbeek (rue des Sols, rue de la Putterie, disparue depuis les travaux de la Jonction Nord-Midi), de part et d'autre de la Senne, plus ou moins parallèlement à la rivière (rue des Poissonniers, rue des Fripiers, dans la direction du Nord, rue du Poinçon et rue de l'Etuve, dans la direction opposée) et dans le quartier des Bouchers.

Les *maisons* ne se pressaient plus seulement le long de ces voies de communication. Elles se multipliaient partout; certaines s'accrochaient à la face intérieure des remparts. De sorte que les espaces vacants se raréfiaient de jour en jour.

Les *courtils* de la plupart des *steenen* étaient envahis par les bâtisses (plusieurs *impasses* et *ruelles* voisines de la Grand'Place, celles notamment s'embranchant sur l'ancien « steenweg » (Marché aux Herbes) ont pour origine les fossés extérieurs des dits courtils.

Déjà la pression démographique était telle qu'à l'issue des portes de l'enceinte apparaissaient des excroissances de caractère nettement urbain. Des *faubourgs* s'amorçaient, parmi lesquels celui de la Chapelle, hors la Steenpoort, peuplé de tisserands, de fileuses et de cardeurs, était le plus dynamique. Il ne cessait de s'étendre vers le Sud (le long de la rue Haute), vers l'Ouest (en direction des rives de la Senne, occupées par les foulons et les teinturiers), ainsi que vers l'Est (sur le versant du Savelberg, c'est-à-dire du Sablon, du Galgenberg, c'est-à-dire du Mont des Potences.)

(1) D'où le nom de Scoenbeke (ruisseau aux souliers) donné parfois à la partie inférieure du cours du Coperbeek.

Déjà il était près d'être soudé au faubourg dit d'Overmolen, traversé par la rue conduisant vers Anderlecht (et de là vers Hal, Mons, Paris). Dans le prolongement des rues du Poinçon et de l'Etuve s'amorçait la rue des Tanneurs. Entre celle-ci et la rive droite de la Senne apparaissaient les premières maisons du quartier du Nieuwland (Terre-Neuve).

Au-delà des portes du Treurenberg, du Warmoesberg (Montagne aux Herbes potagères) et de Laeken, dans les rues de Louvain, du Marais et de Laeken on voyait se multiplier également le nombre des habitations.

## RENFORCEMENT DU SYSTEME DÉFENSIF VERS L'OUEST.

Au cours de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, peut-être à la suite des événements dramatiques de 1306, lorsque les patriciens bruxellois, assistés par le duc, vainquirent les plébéiens dans les plaines de Vilvorde et, à la suite des fugitifs, pénétrèrent dans le cœur de la ville, on se rendit compte de l'insuffisante protection assurée par l'appareil défensif des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles.

Celui-ci avait, au cours du temps, été affaibli et par les maisons adossées aux remparts et par les faubourgs des portes et par l'assèchement des marécages.

En fait, il était devenu nécessaire de construire une enceinte nouvelle englobant largement les faubourgs. Mais l'énormité des dépenses exigées par une telle entreprise fit sans doute hésiter l'échevinage. Celui-ci se contenta de renforcer le système défensif sur la rive gauche de la Senne. *Un fossé doublé d'un talus de terre fut établi suivant un tracé en arc de cercle, entre la porte d'Overmolen et de Grand Béguinage.* (1) A cheval sur la rue de Flandre on construisit, en outre, une *porte fortifiée* qui, à cause de sa position isolée, fut dénommée *Verloren cost poort*.

Les événements de 1356 allaient prouver l'insuffisance de ces travaux.

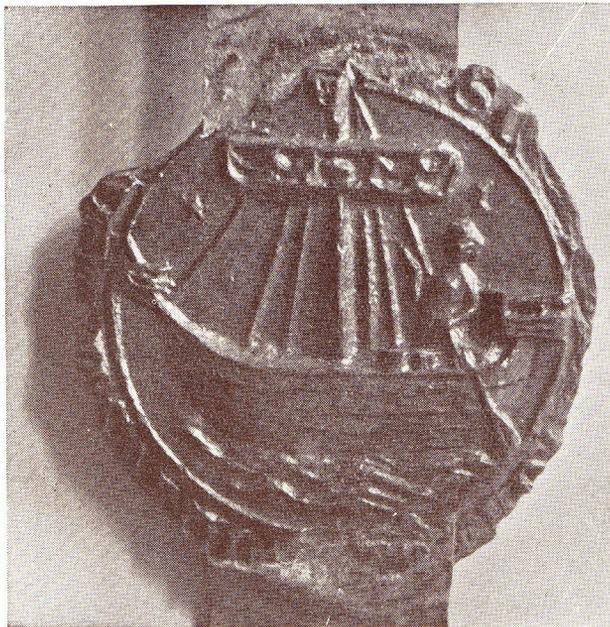


Fig. 42. Sceau du XIV<sup>e</sup> siècle, conservé aux Archives de Nieupoort; représente un des types de bateaux de la fin du Moyen Age. Cliché prêté par la Radio-Scolaire (I. N. R.).

(1) Sur l'emplacement de cette ligne de défense seront établies, plus tard, les rues des Six-Jetons, Rempart des Moines et Marché aux Porcs. Le nom de Rempart des Moines est significatif; mais il ne remonte qu'au XVI<sup>e</sup> siècle; son origine s'explique par l'installation d'un couvent de Chartreux à proximité de la ligne défensive du XIV<sup>e</sup> siècle.

LA JOYEUSE ENTRÉE ET LA GUERRE DE SUCCESSION  
DU DUCHE DE BRABANT. — 1356

Jean III mourut le 5 décembre 1355, après un règne de 43 années. Ses trois fils, Jean, Henri et Godefroid étaient morts avant lui. La descendance de la famille de Louvain n'était plus représentée que par les femmes : *Jeanne*, épouse de *Wenceslas de Luxembourg*; *Marguerite*, épouse du comte de Flandre *Louis de Male*; *Marie*, épouse du duc de *Gueldre*.

C'est à l'aînée, Jeanne, et à son époux Wenceslas, qu'échut l'héritage du belliqueux Jean III. Mais, avant de reconnaître l'autorité des nouveaux princes les lignages brabançons exigèrent l'octroi d'une charte garantissant de nombreux privilèges nouveaux. Ce ne fut pas sans amertume que Wenceslas y consentit.

La charte en question est dite de la *Joyeuse-Entrée*. (Depuis ce temps lors de son avènement, le duc recevant le serment de fidélité des bourgeois leur accordait en retour la promesse formelle de maintenir leurs privilèges).

A peine Jeanne et Wenceslas étaient-ils installés sur le trône que leur beau-frère, Louis de Male, comte de Flandre, exigeait la possession d'un tiers du duché, y compris la ville de Malines. Un projet d'accord conclu à Assche entre le comte et le duc fut repoussé par les patriciens brabançons. La rupture des négociations entraîna l'*invasion des pays d'entre Dendre et Senne* par les troupes flamandes. Vers la mi-août 1356 celles-ci avaient établi leur camp au sud-ouest de Bruxelles, au lieu dit Moortebeek et plus tard *Scheut*, entre Anderlecht et Molenbeek.

Les Brabançons, doutant de la capacité défensive des remparts de Bruxelles préférèrent livrer bataille en rase campagne. Ils vinrent attaquer les Flamands (mercredi 17 août). Mal leur en prit; repoussés avec perte, bousculés, ils refluèrent vers la ville. Leurs ennemis ayant mis le feu à la porte Sainte-Catherine, se rendirent maîtres de la place et plantèrent la bannière de leur chef sur la maison de l'Etoile, résidence de l'amman. (1)

Le vainqueur renouvela entièrement le Magistrat et reçut le serment de fidélité des habitants. En peu de temps presque toutes les villes du duché étaient réduites à la même obéissance.

Quant aux ducs Jeanne et Wenceslas ils s'étaient réfugiés dans leurs terres du Limbourg. Mais la mainmise flamande ne devait pas durer longtemps.

« Au mois de septembre, après la bataille de Poitiers qui fut une défaite pour la France, le comte de Flandre s'était rendu à Paris, laissant le gouvernement de la Flandre et du Brabant conquis à sa femme Marguerite. La date de ce départ correspond avec celle des prémices d'une réaction brabançonne. Les faits qui témoignent de préparatifs militaires se succèdent assez rapidement en octobre. Jeanne était rentrée dans le Brabant et s'était établie à Bois-le-Duc, la seule ville qui n'était pas administrée par des partisans du comte de Flandre. De là, elle avait essayé de réveiller les sentiments de loyalisme des Bruxellois et des Louvanistes et avait annoncé l'arrivée d'une aide promise par l'Empereur. Malgré les lettres (16, 18 et 19 octobre) du magistrat de ces deux villes à la comtesse de Flandre dans lesquelles il affirmait sa ferme intention de ne pas reconnaître Jeanne, on peut être persuadé que les habitants étaient favorables au retour de Wenceslas et de son épouse. Bien plus, Louvain avait fait des démarches dans ce sens et assuré ceux-ci de son appui pour la reconquête du Brabant.

(1) Le souvenir de cette défaite se maintint longtemps dans l'expression « *kwade woensdag* » : néfaste mercredi.

« Cette attitude de Louvain, qui était aussi celle de Bruxelles, activa les préparatifs. C'est du Limbourg que partit l'armée comptant, disent certains chroniqueurs, 1.200 hommes, parmi lesquels beaucoup de seigneurs limbourgeois. Prélude de cette action et avertissement qui aurait dû avoir un écho : le 21 octobre, le comte de Looz et toute une série de seigneurs du Limbourg, envoyaient un défi à Louis de Male dans lequel la plupart rétractaient l'engagement d'obéissance pris envers lui et annonçaient qu'ils se rendaient en Brabant. Quelques jours après, en effet, avait lieu la reprise de Bruxelles dans laquelle Everard 't Serclaes joua un rôle qui allait faire de lui un héros.

« Les historiens ont jusqu'à présent isolé le rôle d'Everard dans cet événement et certains vont même jusqu'à faire croire qu'il a agi de sa seule initiative. En réalité, un plan de campagne avait été préparé pour reprendre les villes brabançonnnes : Louvain et Bruxelles d'abord. Everard se trouvait sous les ordres du comte de Looz. Comme on comptait beaucoup sur les intelligences dont on disposait dans la place, on se proposa de s'en emparer par surprise.

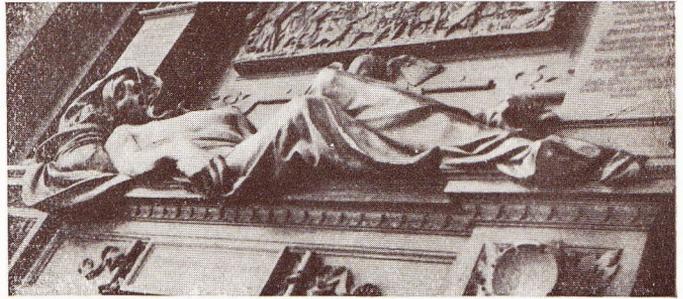


Photo Cl. Leclercq.  
Fig. 43. Partie inférieure du Monument Everard 't Serclaes, œuvre de Julien Dillens (Rue Charles Buls, proche la Grand' Place). Le corps mutilé du héros bruxellois est étendu au bas de la plaque commémorative.



Photo Cl. Leclercq.

Fig. 44. Hôtel de Ville de Bruxelles : Lion héraldique et cul-de-lampe historié (représentant l'assassinat de l'échevin bruxellois Everard 't Serclaes par les hommes d'armes du sire de Gaesbeek, en 1388).

« Everard, désigné par sa vaillance et aussi par sa qualité de Bruxellois, reçut la périlleuse mission de rentrer le premier dans la ville. Le 24 octobre, par une nuit pluvieuse, accompagné d'une centaine d'hommes, qui avaient été cachés dans les maisons avoisinant le rempart de la ville du côté du Marais, il escalada au moyen d'échelles la partie du mur extérieur dépourvu de fossé à cet endroit, et dont le revêtement extérieur menaçait ruine, près de la maison des siens. Il descendit dans l'Etengat (actuellement rue de Berlaimont) et de là se rendit au marché où il arracha l'étendard de Flandre. Aidé des Bruxellois alertés, il poursuivit la faible garnison qui s'enfuit vers la porte Sainte-Catherine, qu'elle trouva gardée. Une partie se précipita du haut des remparts, une autre fut faite prisonnière.

« Le comte de Looz et ses seigneurs limbourgeois et rhénans occupèrent ensuite la ville et l'on avertit de la réussite Wenceslas qui séjournait encore à Maestricht. En même

temps, ou peut-être avant, Louvain fut reprise, car des Louvanistes participèrent à l'expédition sur Bruxelles.

« L'action d'Everard replacée dans le cadre des événements ne perd ni de sa valeur, ni de son éclat. Le duc le récompensa en le créant chevalier et ses concitoyens le nommèrent à plusieurs reprises échevin (1365, 1367 (?), 1372, 1377, 1382, 1388) » (1).

Vers la Toussaint Jeanne et Wenceslas rentrèrent à Louvain et à Bruxelles. La paix avec le comte de Flandre ne fut cependant conclue que l'année suivante (1357).

## CONSTRUCTION DE LA SECONDE ENCEINTE FORTIFIÉE

Les événements de 1356 avaient, à deux reprises, mis en évidence l'inefficacité du système défensif de la ville de Bruxelles, lors de l'attaque flamande d'abord, lors de la surprise de la garnison flamande par la troupe d'Everard 't Serclaes, ensuite.

La leçon avait été trop claire pour demeurer sans suite. Le Magistrat décida donc qu'une nouvelle enceinte serait érigée, qui engloberait tous les faubourgs nés à l'issue des portes de l'ancienne. Il commença aussitôt l'acquisition des terrains nécessaires à cet effet : au Warmoesbroeck; au lieu dit Lindedriesch (hors la porte Sainte-Gudule ou du Treurenberg); à Saint-Gilles-Obbrussel, au lieudit ter Elsbeke (au-delà de la léproserie Saint-Pierre) et près du Slypmolen (moulin à aiguiser); au lieudit ten Cruyskene, dans la direction d'Anderlecht, etc.

L'enceinte devait comprendre « un mur en briques (*kareel*), revêtu de pierres de petit appareil provenant des carrières des environs ... garni de soixante-quatorze tours semi-circulaires, (2) (et de sept portes), véritables bastilles, capables de se défendre isolément et de concourir à la défense des courtines. » (3) Ces portes étaient les suivantes :

— la *porte de Louvain*, correspondant à la porte Sainte-Gudule (dite aussi du Treurenberg) de la première enceinte;

— la *porte de Namur*, correspondant à la porte du Coudenberg;

(1) *Quicke*, Everard 't Serclaes, in *Biographie Nationale*, t. XXV, col. 721-725. Cet auteur raconte comme suit la mort du héros libérateur :

« En 1388, Jeanne avait voulu engager à Sweder d'Abcoude, seigneur de Gaesbeek, de Putte et de Stryen, des villages appartenant à la mairie de Rhode sous l'ammanie de Bruxelles. Les échevins, se basant sur une clause de la Joyeuse Entrée défendant au duc toute aliénation de terre sans l'autorisation des Etats, s'y étaient opposés. Le seigneur de Gaesbeek, mécontent de cette opposition, avait reporté sa haine sur l'un d'eux : Everard 't Serclaes.

En réalité, il convoitait certaines prérogatives que celui-ci avait acquises en même temps que sa seigneurie de Cruykenbourg (qui s'étendait sur Ternath, Wambeke et Lombeke-Sainte-Catherine). Au dire de Dynter, sa femme en aurait parlé au bailli de la terre de Gaesbeek qui, étant un jour en compagnie de Guillaume de Clèves, bâtard du seigneur de Gaesbeek, rencontra Everard chevauchant sur la route de Lennick à Bruxelles. Ils le mutilèrent affreusement, en lui tranchant un pied et une partie de la langue et le laissèrent agonisant au milieu des champs, où aucun sujet de la terre de Gaesbeek n'osa le secourir. Vinrent à passer le doyen de Hal, Jean de Stalle, et son clerc, qui le firent transporter vers 3 ou 4 heures de l'après-midi dans un chariot à Bruxelles. Il mourut le 31 mars. Son assassinat fut vengé : les Bruxellois, aidés par des hommes d'armes envoyés par Jeanne détruisirent le château de Gaesbeek. »

Ce sont les divers épisodes de ces événements dramatiques que le sculpteur Julien Dillens a représentés dans les registres du beau bas-relief commémoratif de la rue Charles Buls.

(2) Deux de ces tours eurent une importance considérable, c'étaient la *Grosse Tour* ou *Wollendries toren*, entre les portes de Namur et de Hal, à peu près en face de l'église des Carmes actuelle, et la *Tour bleue*, entre les portes de Louvain et de Namur, en face de l'actuelle rue Guimard. Elles servaient de postes de guet.

(3) Terlinden, Bruxelles, place de guerre, Ann. Sté Arch. Brux., t. 38, 1934.

— la *porte d'Obbrussel* (ou de Hal), correspondant à la Steenpoort;

— la *porte d'Anderlecht* ou 't *Kruysken*, correspondant à la porte d'Overmolen;

— la *porte de Flandre*, correspondant aux portes Sainte-Catherine et de Verloren Cost;

— la *porte de Laeken* (plus tard dite porte d'Anvers); et la *porte de Schaerbeek* (ou de Cologne), correspondant à la Warmoes-poort. (1)

Les deux premières s'ouvraient vers l'Est, les deux suivantes vers le Sud, la cinquième vers l'Ouest, la sixième et la septième, vers le Nord.

Un large et profond fossé devait s'ouvrir au pied de la muraille. Pour pouvoir l'alimenter d'eau dans la plus grande partie de son développement les autorités urbaines se servirent des dépressions naturelles qui, au nord et au sud de la ville, étaient parcourues par un ruisseau : au nord, le *Rahlenbeek* (dont les étangs qui subsistent encore de nos jours au bas du Jardin Botanique, rappellent l'existence); au sud, l'*Elsbeek* (dont la rue de la Source, à Saint-Gilles, perpétue le souvenir). A l'Ouest, le fossé était creusé à travers les prairies humides de la rive gauche de la Senne, au niveau le plus bas du territoire bru-

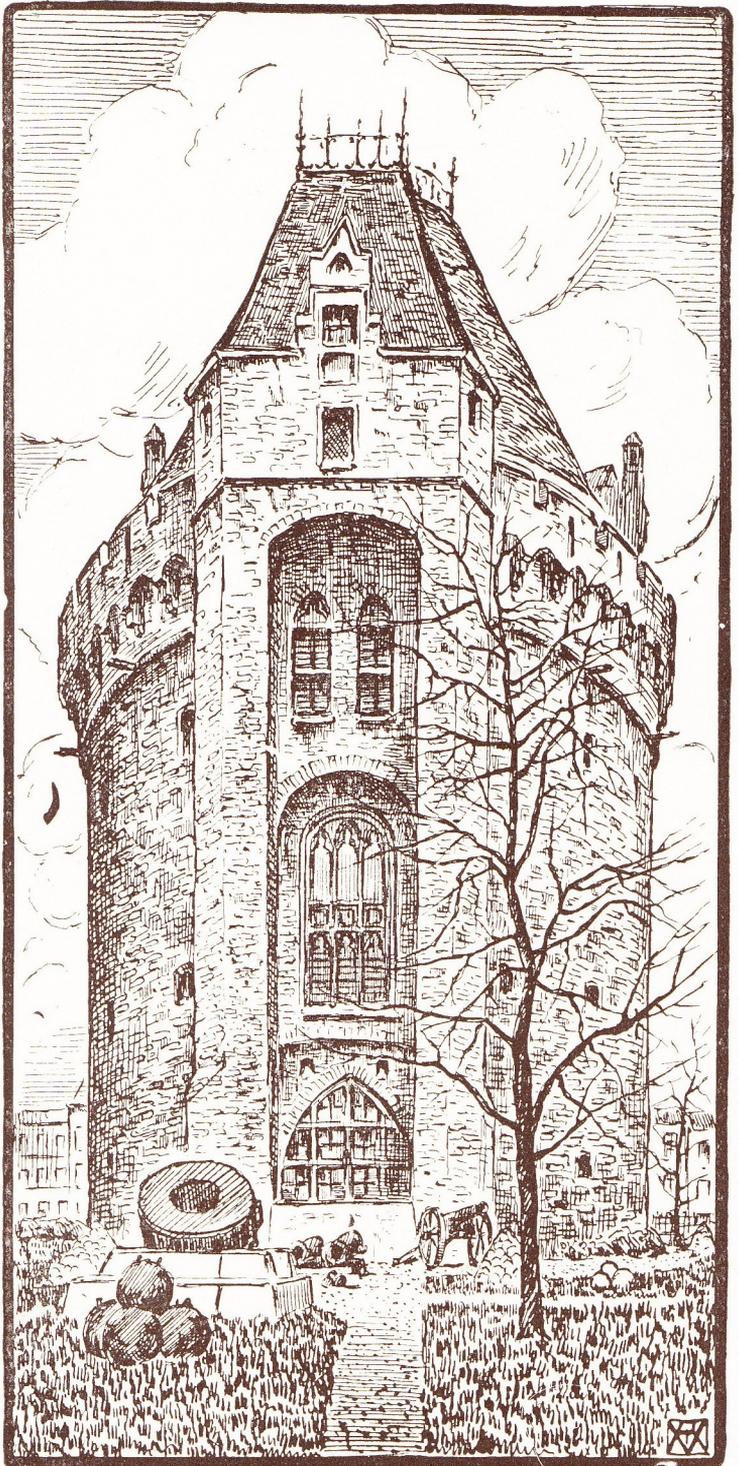


Fig. 45. La Porte de Hal vue du côté de Saint-Gilles (entrée de la chaussée de Waterloo). — Dessin de R. Vandesande. — Cliché prêté par le T. C. B.

(1) Au XVI<sup>e</sup> s. on établit une 8<sup>e</sup> porte, celle dite du *Rivage*, dite aussi *Valpoorte*, sur le canal de Willebroeck.

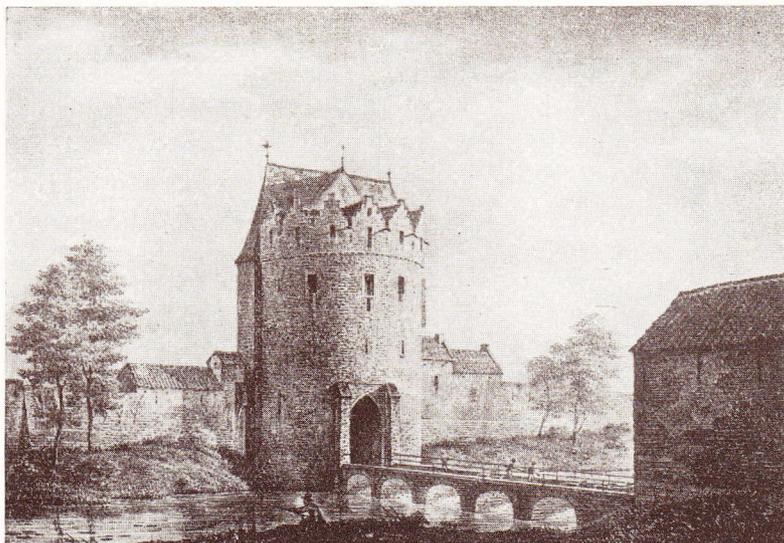


Fig. 46. L'ancienne Porte d'Anderlecht (deuxième enceinte fortifiée — XIV<sup>e</sup> siècle). d'après une eau-forte de Boens.  
Cliché prêté par Eigenschoon en de Brabander.

période précédente, et au désir d'englober dans l'enceinte des terrains cultivés, de façon à faciliter le ravitaillement en cas de siège, que la plupart des historiens attribuent le formidable périmètre donné aux nouvelles enceintes (de plusieurs de nos villes au XIV<sup>e</sup> siècle). Nous ne croyons pas que ce soient là les seules raisons. Evidemment les villes avaient avantage à offrir des espaces libres suffisants pour que les habitants du plat-pays pussent, en cas de guerre, s'y réfugier avec leurs bestiaux, comme cela se pratiquait dans les châteaux du Moyen Age, mais nous pensons que l'élément sécurité joue ici le rôle le plus important. C'est précisément à cette époque, au cours de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, que l'artillerie fait son apparition. Son calibre et sa portée croissent rapidement, d'où nécessité d'élever les remparts le plus loin possible du centre. Tout le

xellois. Il n'y avait guère qu'à l'Est que le fossé était à sec; c'est pourquoi le rempart y était renforcé par deux tours, beaucoup plus élevées que les autres, (la *Grosse Tour* ou *Wollendriestoren* et la *Tour bleue*).

Le tracé de la nouvelle enceinte était ainsi fort distant de celui de la première. M. Terlinden écrit à ce propos :

« C'est généralement à la mégalomanie des administrations communales, grisées par la puissance et le développement rapide des villes à la

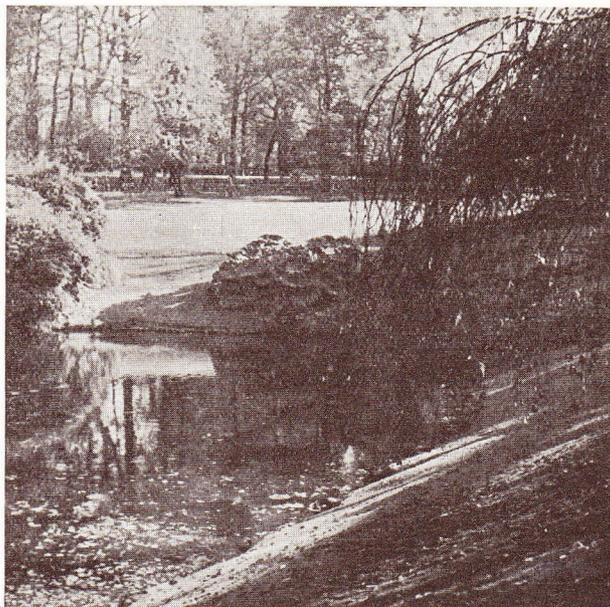


Photo Cl. Leclereq.  
Fig. 47. Etang du Jardin Botanique (aspect actuel). — S'est formé autrefois dans une dépression parcourue par un affluent de la Senne dénommé Rahlenbeek. Les eaux dudit ruisseau alimentaient les fossés de défense du nord de la ville.

secteur de la nouvelle enceinte compris entre la Tour bleue et la porte de Hal était dominé par des hauteurs, d'où nécessité de s'y prémunir contre l'artillerie, avec plus de soin encore qu'ailleurs, par des fossés plus larges et des remparts plus épais. C'est ce qui explique qu'entre la rue du Luxembourg et la Gare de Midi nos boulevards actuels sont plus larges qu'ailleurs.

« Dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, comme le montrent les comptes communaux, les remparts étaient garnis d'artillerie et des fauconneaux étaient disposés sur les plateformes des tours. » (1)

Commencés en 1357 les travaux ne furent achevés qu'en 1379, le 25 novembre. (1<sup>bis</sup>)

## LES LUTTES SOCIALES AU COURS DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

Ces travaux coûtèrent fort cher. Dès le début, pour solder le prix d'acquisition des terrains nécessaires il avait fallu créer une taxe de transmission de 10 % sur tout objet vendu sur le territoire de la ville. Est-ce le renchérissement consécutif du coût de la vie qui déclencha un nouveau mouvement populaire? C'est fort probable.

Les conditions de la lutte entre plébiens et patriciens lignagers s'étaient d'ailleurs profondément modifiées. Les patriciens avaient perdu un précieux allié : le duc. Celui-ci, en effet, était plein d'amertume à l'égard de ces bourgeois qui, par la charte de la Joyeuse-Entrée, avaient si sévèrement réduit ses droits et qui avaient fait échouer l'accord négocié à Assche avec Louis de Male. Contre ceux de Bruxelles son antipathie était particulièrement vive. Ne lui avaient-ils pas fermé les portes de la ville lorsque, au soir de la défaite de Scheut, il essayait de se mettre hors de l'atteinte de l'ennemi !

Par ailleurs, il semble bien que le milieu lignager bruxellois était, au lendemain de l'occupation flamande, sérieusement affaibli par des divisions intestines. Au groupe de ceux dont les sympathies avaient été manifestes à l'égard du comte de Flandre s'opposait celui de 't Serclaes et de ses amis dévoués au service de leur seigneur légitime. (2)

Sans doute tisserands et foulons bruxellois étaient-ils conscients des avantages tactiques que présentait pour eux cet ensemble de faits. Aussi prononcèrent-ils une nouvelle attaque contre les privilégiés. Elle leur permit de se faire représenter au sein du Collège des Echevins (1356-1357).

Leur succès cependant fut de courte durée. Moins de deux ans plus tard, ils reperdirent une nouvelle fois leur droit de participation au pouvoir. Mais on n'osa pas, comme en 1306, prendre à leur égard de ces mesures draconiennes capables d'étouffer pour longtemps toute velléité de révolte. L'aggravation du coût de la vie, conséquence des charges imposées par la liquidation financière de la guerre de succession et le financement de la construction de la nouvelle enceinte, entretint leur agressivité.

En 1359 une ordonnance scabinale décide que les *receveurs urbains* devront dorénavant rendre compte de leur gestion tous les *mois*, publiquement. Le contrôle n'était donc plus exercé par les seuls échevins, *tous les hommes des lignages et aussi tous les bourgeois de la plèbe pouvaient y participer*.

(1) Terlinden, id., p. 147-148.

(1bis) « Item, doe men screef MCCCLXXIX, op Sinte Kathelinen avont, doe was die stad van Bruecele besloten mit haren butensten mueren ende porten. » (Cf. F. 1, p. 157, note 3).

(2) D'autre part, la brigade ardente pour l'obtention des charges municipales aggravait encore les rivalités entre patriciens. Cf. F. 1, p. 135 et 136.

L'année suivante (1360) se manifesta une *nouvelle poussée démocratique*. A Louvain, sous la conduite du tribun Pierre Coutereel, les gens de métier s'étaient rendus maîtres du pouvoir. Leur exemple fut aussitôt suivi par les tisserands et foulons de Bruxelles, auxquels se joignirent aussi les bouchers. D'inter nous a laissé de l'événement un récit dramatique dont Henne et Wauters se sont inspirés. (1)

« Les métiers tinrent de secrètes assemblées où il fut résolu d'attaquer de nouveau les patriciens et de modifier l'administration. Ils étaient décidés à prendre les armes, le lendemain de la Sainte-Marie-Madeleine, 23 juillet 1360, quand des employés de la ville découvrirent leur projet, confié à trop de monde pour pouvoir rester secret. Ceux-ci allèrent aussitôt, au milieu de la nuit, éveiller les échevins et les patriciens qui se réunirent en armes (au marché inférieur) devant la maison de ville, tandis que les mécontents couraient se ranger sous leurs bannières. Dans un conseil, où les magistrats avaient appelé le sire de Vorselaer, chevalier prudent et expérimenté, il fut convenu de s'enquérir d'abord des chefs de l'insurrection et d'appeler devant les échevins la puissante corporation des bouchers. Mais ceux-ci répondirent qu'ils viendraient quand il en serait temps, et l'envoyé du conseil, effrayé de leur attitude menaçante, se retira en toute hâte.

« Cependant l'insurrection n'était pas générale et se bornait, paraît-il, aux bouchers et aux nombreux tisserands qui peuplaient le quartier de la chapelle. Ce furent ceux-ci qui commencèrent la lutte en attaquant la Steenpoort. A cette nouvelle, les patriciens montent à cheval, et pour prévenir la jonction des deux corporations, courent attaquer les bouchers. L'escadron des enfants de Sire Hugues, qui formait l'avant-garde, les rencontre au Marché-aux-Tripes, et une lutte terrible s'engage aussitôt. Armés de larges coutelas, les bouchers combattent avec vaillance, mais leurs ennemis ont pour eux l'avantage des armes et l'habitude de les manier. Ils tombent en grand nombre sous le glaive, et sont enfin refoulés dans leur quartier où les vainqueurs les poursuivent et s'emparent de leurs armes.

« Pendant ce temps les tisserands et les foulons continuaient avec fureur l'attaque de la Steenpoort. Des monceaux de paille et des tonneaux de goudron portaient l'incendie sur les flancs de cette redoutable tour dont la multitude s'efforçait d'enfoncer les portes et d'escalader les lucarnes. Deux prêtres vinrent, au nom du magistrat, l'engager à rentrer dans le devoir, mais ils ne furent pas écoutés. Les patriciens alors, d'après les conseils du sire de Vorselaer, se divisent en quatre corps : le plus considérable reste à la maison communale pour repousser les attaques que pourraient tenter les métiers et pour disperser les rassemblements; le second va renforcer la garde de la Steenpoort, tandis que le troisième sort de l'ancienne enceinte par le guichet des Bogards, pour aller mettre le feu à la rue du Châssis (2). Le quatrième corps se rend par le guichet de Ruysbroeck (3) au Sablon, avec ordre de sonner de la trompette dès qu'il apercevra les flammes s'élever sur les bords de la Senne. Les défenseurs de la Steenpoort repoussaient avec peine les assauts réitérés qui leur étaient livrés, lorsque tout à coup les assaillants voient le feu dévorer leurs habitations et entendent le clairon annoncer l'approche de nouveaux ennemis. Ils hésitent, s'arrêtent, et au moment où leur courage faiblit, ils sont attaqués de trois côtés par un adversaire d'autant plus implacable qu'il a été plus menacé. Les malheureux que la fuite ne put soustraire à la vengeance des patriciens furent livrés à

(1) Cf. HW, t. I, pp. 125-127.

(2) ou des Rames de Drapiers.

(3) rue de Ruysbroeck.

d'atroces supplices. Tous ceux qui étaient soupçonnés d'avoir participé à cette émeute furent bannis...

« Il fut défendu aux bannis de rester plus de huit jours dans une église de la franchise de Bruxelles, sous peine de prolongation de bannissement, pour autant d'années qu'ils y resteraient de jours au-delà du terme fixé. Une amende de cinq schellings fut comminée contre quiconque leur porterait de la nourriture; mais ils pouvaient obtenir un sauf-conduit pour quitter le pays. Tout individu qui serait trouvé porteur de couteaux, poinçons, etc., devait avoir la main percée par la même arme ou payer dix schellings. Une année de bannissement punissait toute blessure faite avec un couteau. Nul ne pouvait porter l'épée ou d'autres armes, sans l'autorisation de l'amman ou des échevins. Le ribaut ou valet qui blasphémait ou jouait dans l'ancienne enceinte, avait l'oreille traversée par un anneau attaché au poteau du marché; défense était faite de loger un ribaut dans un hôpital, sous peine d'une amende de 40 schellings. »

Les rigueurs de 1360 rappellent celles de la répression de 1306. Outre les bannissements et les exécutions, outre l'interdiction du port d'armes sous peine de mutilations, la plèbe dut subir toute une série de mesures d'étroite surveillance. Parmi elles la visite domiciliaire par les agents de l'amman poursuivant une enquête. L'inviolabilité du domicile était ainsi pratiquement abolie.

La plèbe néanmoins ne cessa de donner des signes de nervosité et de mauvaise humeur.

## LA NOUVELLE POLITIQUE PATRICIENNE : RÉFORMISME ET CONCILIATION

Alors les patriciens, restés seuls devant la masse plébéienne depuis l'avènement de Wenceslas, crurent plus prudent d'adopter une politique de conciliation.

En 1365 l'Échevinage reconnut quatre *nouveaux groupements professionnels* : ceux des ébénistes, des tonneliers, des graissiers et des charpentiers. Ensuite les couteliers, les fabricants de fourreaux et les cordiers. Deux ans plus tard les blanchisseurs obtenaient également des statuts. (1)

Rien n'illustre mieux la nouvelle tactique patricienne que l'acte du 17 juin 1368. Dans le but de ramener le calme et la confiance dans le populaire, une *juridiction mixte*, mi-partie plébéienne, mi-partie patricienne, est instaurée. La condition requise du plébéien, pour devenir membre du nouveau tribunal : être inscrit dans un métier. En 1369 les deux réformes furent complétées par celle qui permettait, dans les circonstances importantes, d'appeler les « *geswo-*

(1) En 1379 c'était au tour des bateliers; en 1380 celui des serruriers et sans doute aussi celui des forgerons, des chaudronniers, des orfèvres; les merciers en 1382, les maçons en 1384, les boulangers et les légumiers en 1385; les gantiers, les peaussiers, les peintres, les batteurs d'or, les verriers et les brodeurs en 1387, les bouchers et les poissonniers d'eau douce en 1392, les poissonniers d'eau de mer, séparés des bouchers, en 1392 également, les plumassiers avant 1397.

Des Marez écrit à ce propos (L'organisation du travail..., pp. 28 et 29) :

« Au tournant du XV<sup>e</sup> siècle les artisans sont loin de se trouver tous au même point. Tant s'en faut ! Le 25 juillet 1399, le Magistrat proclame solennellement du haut de *L'Etoile* qu'il est formellement défendu aux plafonneurs et aux scieurs de faire métier, de prélever des cotisations entre eux, d'avoir des cierges, de porter des chaperons uniformes, que, bien au contraire, un chacun, à quelque pays il appartienne, peut librement exercer la profession de plafonneur et de scieur, sans rien payer, comme cela s'est toujours vu d'ailleurs à Bruxelles ... Le mouvement de concentration des travailleurs en un seul et même métier se prolonge pour bon nombre de professions jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. »  
« Les marchands de vin obtinrent leurs statuts en 1405, les fripiers et les pelletiers en vieux, avant le 3 mai 1408, les tailleurs avant le 22 septembre 1416, et enfin les tondeurs, les rentrayeurs de drap, les tapissiers, les teinturiers et les vendeurs avant 1417. » (Cf. F. 1, pp. 123/124).

*rene* » (jurés ou chefs des métiers) à discuter avec les échevins des mesures à prendre (par exemple en ce qui concerne l'affermage des impôts indirects et l'émission de rentes viagères par la ville). Ces mesures visaient au renforcement du contrôle de la gestion financière. Des prescriptions sévères furent édictées contre les accisiens; le droit d'émettre des rentes viagères fut limité aux seuls cas suivants : « lors du paiement des aides pour le mariage, la rançon et l'adoubement du duc ; lors des désastres, d'incendies, notamment, dont la population aurait fort à souffrir. »

## LA RÉFORME DU MODE D'ÉLECTION DES ÉCHEVINS ET LA STABILISATION DES SEPT GROUPES LIGNAGERS

Le privilège du 19 juin 1375 remplaçant le système de cooptation des échevins par un système électoral tout nouveau, témoigne plus encore du souci des patriciens bruxellois d'apaiser les suspicions de la plèbe et, par la même occasion, de réduire les inconvénients des compétitions patriciennes grâce à une équitable répartition des mandats communaux.

Rappelons que ces mandats étaient annuels.

Les conditions requises des candidats échevins, receveurs, doyens de la gilde, étaient les suivantes : être assez riche pour ne pas devoir exercer un métier; ne pas être fermier ou caution de fermier des accises communales; n'avoir plus, depuis six ans au moins, occupé une des charges postulées.

Quant à la procédure de l'élection des échevins, elle témoigne d'une rupture complète avec la tradition.

« Chaque année, le 16 juin, chaque échevin provoquera une réunion plénière des bourgeois affiliés au même lignage que lui. Dans les sept assemblées, constituées ainsi, on façonnera autant de boules en cire pareilles que seront réunis de bourgeois lignagers. Quatre d'entre elles seront marquées intérieurement d'un trait blanc, une cinquième d'un trait noir. Une fois mêlées, ces boules seront présentées à tous les assistants, qui, la distribution achevée, briseront chacun la boule dont ils auront fait choix. Ceux d'entre eux, qui auront une boule à trait blanc, seront les électeurs à la magistrature. Ils se retireront dans un local à part et choisiront ensemble, à la majorité, un candidat échevin. Si une majorité ne peut pas être acquise, ils recourront au détenteur de la boule au trait noir, dont l'avis sera décisif. Ceci fait, ce collège d'électeurs informera le lignage du candidat choisi. Trois fois, dans chaque lignage, seront effectuées les longues formalités du façonnage des boules, de leur distribution, ensuite de leur rupture, enfin de l'élection d'un candidat échevin. Les noms des trois personnes choisies ainsi dans chaque lignage seront présentés au duc le 19 juin, pour qu'il nomme magistrat, pour chacun des lignages, un des trois candidats qu'ils auront présentés. » (1)

Les sept échevins choisis par le duc sur la liste des vingt-et-un candidats présentés par les lignages étaient investis, comme auparavant, de pouvoirs administratifs et judiciaires très étendus. En outre, ils nommaient aux différentes fonctions : les doyens et les « huit » de la gilde, les dix patriciens du tribunal des apaiseurs, les receveurs, les accisiens, etc.

Mais la réforme de 1375 a prévu une équitable répartition desdites fonctions entre les lignages, (lesquels apparaissent, à cette époque, comme des groupes essentiellement politiques). A cet effet, elle a, entre autres choses, empêché la fraude, devenue assez fréquente, consistant à

(1) Cf. F, I, p. 148 et H. W., t. I, p. 156 et ss..

changer de lignage, afin de pouvoir accéder plus rapidement à une charge communale. D'où les règles que voici :

« Tout bourgeois lignager, de vingt-huit ans au moins, doit, s'il est marié ou a été marié, se faire officiellement inscrire dans un lignage. Son choix, en l'occurrence, est libre, à une chose près; il doit pouvoir prouver, en présence de témoins (soit deux des sept échevins, dont l'un nécessairement doit être l'échevin du lignage choisi), qu'il est apparenté au lignage qu'il choisit.

« En outre, le bourgeois affilié à un des sept lignages doit jurer d'y rester toute sa vie durant. »

### Conclusion :

A vrai dire, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, il n'y a plus d'oligarchie politique à Bruxelles. Bien que l'idéal plébéien — lequel est de partager le pouvoir, à égalité, avec les patriciens — soit loin encore d'être atteint, (1) l'apaisement a pu être maintenu pendant près d'un demi-siècle grâce à une sage administration s'ingéniant à faire disparaître les griefs les plus amers.

## LES MŒURS

Les mœurs, néanmoins, restent brutales. Les rixes ne sont pas rares, surtout après boire. Et les tavernes où l'on trouve du vin et une gamme variée de bières blanches, rouges, brunes ou noires, indigènes ou étrangères, sont nombreuses! (2)

Entre certaines familles patriciennes des *haines* violentes éclatent qui, parfois, durent pendant des années et, trop souvent, entraînent mort d'homme. Ainsi de la *vendetta* entre deux groupes de la famille des Vandernoot dont l'origine était la jalousie entre deux jeunes gens se disputant la main d'une noble et belle demoiselle, Gudule, fille du chevalier Guillaume Vanderzenne. L'un et l'autre des candidats furent tués dans la rue. (3)

Violentes, les mœurs étaient aussi dissolues. A la fréquentation des tripots, où l'on jouait pour de l'argent, se joignait celle de ces établissements de bains dénommés « *stoven* » (*étuves*) (4) qui se multiplièrent rapidement en notre ville au cours du XIV<sup>e</sup> siècle.

Bien des fils de famille y perdirent fortune et réputation. C'était un bon temps pour les changeurs (5) et *usuriers*, en dépit des peines terribles comminées contre eux par le statut du 12 juin 1383.

Mais le *goût du luxe* faisait faire aux riches les pires folies : c'était à qui donnerait les plus voyantes livrées distinctives aux gens de sa maison, arborerait les plus somptueux habits et les plus belles cuirasses, à qui aurait les ameublements les plus coûteux. Les ordonnances somptuaires n'y pouvaient rien.

Il est vrai que la *cour ducale* — qui au cours de la seconde moitié du siècle séjourne de

(1) Dans beaucoup de grandes villes la plèbe avait, à cette époque, déjà obtenu une telle participation à l'administration.

(2) Les bières indigènes s'appelaient waeghbaert, hoppe, cuyte, roetbier, zwartbier; celles provenant de l'étranger Herlants bier (bière d'Irlande), Homborg bier (bière de Hambourg), Oestbier (bière de l'Est).

(3) Walter Vandernoot fut assassiné derrière l'église Sainte-Gudule. C'est de là que vient peut-être le nom de Wilde-Wouter-Straat, rue de Walter le Sauvage, dénaturé en celui de Wild-Hout-Straat : rue du Bois-sauvage.

(4) D'où le nom de rue de l'Étuve.

(5) dits « *lombards* », d'où le nom de rue du Lombard. Les Lombards apparurent dans les villes de Flandre dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle (Cf. P. t. I, p. 250).

préférence à Bruxelles — donnait l'exemple de la licence et de la prodigalité (1). Wenceslas accueillait volontiers les marchands offrant chevaux de race, chiens dressés, armures brillantes, étoffes éclatantes, bijoux orfèvrés, harnais décorés. Il ne manquait aucune occasion d'ordonner l'organisation de *concerts*, de *fêtes* — égayées par la présence de mimes et d'histrions —, de *tournois*, où la foule des jolies femmes et des élégants damoiseaux s'empressait autant que la plèbe pour applaudir aux prouesses des joueurs.

Une de ces occasions fut le passage à Bruxelles, de l'empereur Charles IV et de son fils Wenceslas, roi des Romains, le 30 novembre 1377, jour de la Saint-André. La réception fut triomphale, et les Bruxellois en gardèrent longtemps le souvenir ébloui.

Pendant les périodes s'écoulant entre ces moments éclatants le duc et ses familiers s'amusaient à jouer à la balle, à chasser dans la forêt de Soignes ou bien à entendre les chants et les récits de quelque trouvère. Sans parler des festins. (2)

Ces distractions étaient aussi celles des seigneurs, mais parfois corsées de pillages dans le plat-pays ... afin de ne pas perdre l'aptitude à la guerre.

En ce qui concerne l'habillement il y a lieu de rappeler que le XIV<sup>e</sup> siècle a pu être dénommé le siècle de la chemise, à cause de la diffusion populaire de l'usage de linge de corps. C'est aussi l'époque où les bourgeoises se mirent à porter la faille — ce vêtement si commode qui, à Bruxelles, ne perdra sa vogue que vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

## LA VIE INTELLECTUELLE ET RELIGIEUSE

Les prédécesseurs de Wenceslas avaient été, comme lui, de zélés protecteurs des poètes et des chanteurs. Plusieurs d'entre eux s'étaient personnellement adonnés parfois à la versification. *Jean I<sup>er</sup> le Victorieux* composa des poèmes charmants en l'honneur des dames. (3) *Jean III* répondit d'abord par un chant de guerre au défi de dix-sept de ses adversaires coalisés (supra, fig. n<sup>o</sup> 41, p. 52)

(1) « Maer caetsen, danssen, tornyen, steken,  
» Was meest des hertoghen hanteren,  
» Met vrouwen ende joncvrouwen hoveren,  
» In vrouden ende in melodien. »

Brabantsche Yeesten,

(Cité par *L. Vanderkindere*, *Le siècle de Artevelde*, p. 319).

Bruxelles, écrit *Vanderkindere*, avait alors la réputation d'une ville de plaisir.

(2) *L. Vanderkindere* cite encore à ce propos (p. 319) le rondeau du poète français Eustache Deschamps, hôte de Bruxelles entre les années 1380 et 1383 :

« Adieu, beauté, liesse, tous deliz,  
» Chanter, danser et tous esbatement.  
» Cent mille foys à vous me recommans.  
» Brusselle, adieu, où les bains sont jolys,  
» Les estuves, les fillettes plaisans !  
» Adieu, beauté, liesse et tous deliz !  
» Belles chambres, vins de Rin, molz lis,  
» Connins, plouviers, et capons, et fesans,  
» Compagnie douce et courtoises gens,  
» Adieu, beauté, liesse et tous deliz ! »

(3) Au XIII<sup>e</sup> siècle les princes brabançons et les nobles fréquentant la Cour subirent l'influence de la brillante civilisation française. Ils apprirent à user de la langue française dans leur correspondance. Dans leurs rapports avec le peuple ils maintinrent l'usage du flamand. Dans le même temps d'ailleurs les fonctionnaires de l'administration abandonnèrent le latin et se servirent du flamand pour la rédaction des actes. Cf. P., t. I, p. 317.

Mais les lettres trouvèrent à Bruxelles une plus haute illustration dans la personne d'un clerc d'échevinage, *Jean Boendaele* — auteur des *Brabantsche Yeesten* (Chanson de geste brabançonne) — et de deux mystiques : une femme nommée *Hadewijch*, dont les poèmes débordent d'un sentiment d'amour divin, et un ecclésiastique, *Jean Ruysbroeck*. Ce dernier, retiré dans les solitudes boisées de Groenendael avec ses amis Jean Hinckaert et Franc van Coudenberg, exprima dans une prose admirable son idéal de vie contemplative et son désir de réconcilier la religion avec la vertu sincère.

Son influence fut considérable et son œuvre mérite d'être placée au premier rang de la littérature religieuse du Moyen Age en Occident.

L'Église était, en ce temps, profondément troublée par diverses *tendances hérétiques*. De véritables maladies mentales se propagèrent à travers nos régions, notamment à la suite des épouvantables ravages provoqués par la *peste noire*.

On vit apparaître ... des bandes nombreuses d'individus de tous les âges et de toutes les conditions, qui récitaient des cantiques et se livraient à des pratiques bizarres pour obtenir du ciel l'immunité contre la terrible épidémie; conduits par un religieux, ils s'avançaient processionnellement, deux à deux, vêtus d'une longue robe et d'un chaperon, et ils psalmodiaient leurs litanies; deux fois par jour, le vendredi trois fois, ils s'arrêtaient, se jetaient à genoux, se découvraient le haut du corps et, à l'aide d'un fouet armé de fer, ils se flagellaient jusqu'au sang. Sur leur passage, leur cortège grossissait sans cesse; les femmes même s'y mêlaient; la terreur, la superstition, l'étrangeté de ce spectacle frappaient les esprits, et la contagion de la folie était rapide. » (1)

Le *fanatisme* de ces *flagellants* se répandit dans la foule bruxelloise. Les *juifs* en furent les premières victimes. Accusés d'empoisonner les fontaines publiques, ils furent poursuivis, en dépit de la protection dont les couvrait le duc Jean. Près de 500 d'entre eux, dit-on, périrent.

C'est vers ce même temps que fut instituée la procession connue sous le nom de *Omme-gang*. Le succès rencontré par cette cérémonie annuelle, la persistance des *pèlerinages*, de même que les *libéralités* et *legs* aux institutions ecclésiastiques, prouvent assez, par ailleurs, combien le sentiment chrétien était alors profond.

Vif aussi était l'*esprit de charité*. Il se manifesta à Bruxelles par la création de nombreux hospices. Ceux de Saint-Laurent, de Backx, de Saint-Ghislain, Saint-Corneille, Saint-Christophe, de la Sainte-Trinité, de Sainte-Elisabeth, des Douze-Apôtres datent d'alors.

En 1358, Pierre Van Huffel, secrétaire de la Ville, légua tous ses biens pour fonder une maison de pauvres écoliers (origine de la fondation des Bons-Enfants, plus tard convertie en école pour six enfants de chœur pauvres.).

Faut-il ajouter que l'obligation chrétienne du *repos dominical* était strictement observée?



Fig. 48. Portrait de Ruysbroeck l'Admirable. Dessin à la plume d'après un portrait du XVI<sup>e</sup> siècle — appartenant à la Ruysbroeck-ge-nootschap d'Anvers — peint d'après une miniature ancienne. Cliché prêté par *Eigen Schoon en de Brabander*.

(1) L. Vanderkindere, *Le Siècle des Artevelde*, p. 279.

Sous la bannière de Saint Michel marchaient les contingents fournis par les corporations urbaines et par les six mairies rurales dépendant de l'ammanie de Bruxelles (Assche, Merchtem, Capelle-au-Bois, Campenhout, Vilvorde et Rhode-Saint-Genèse).

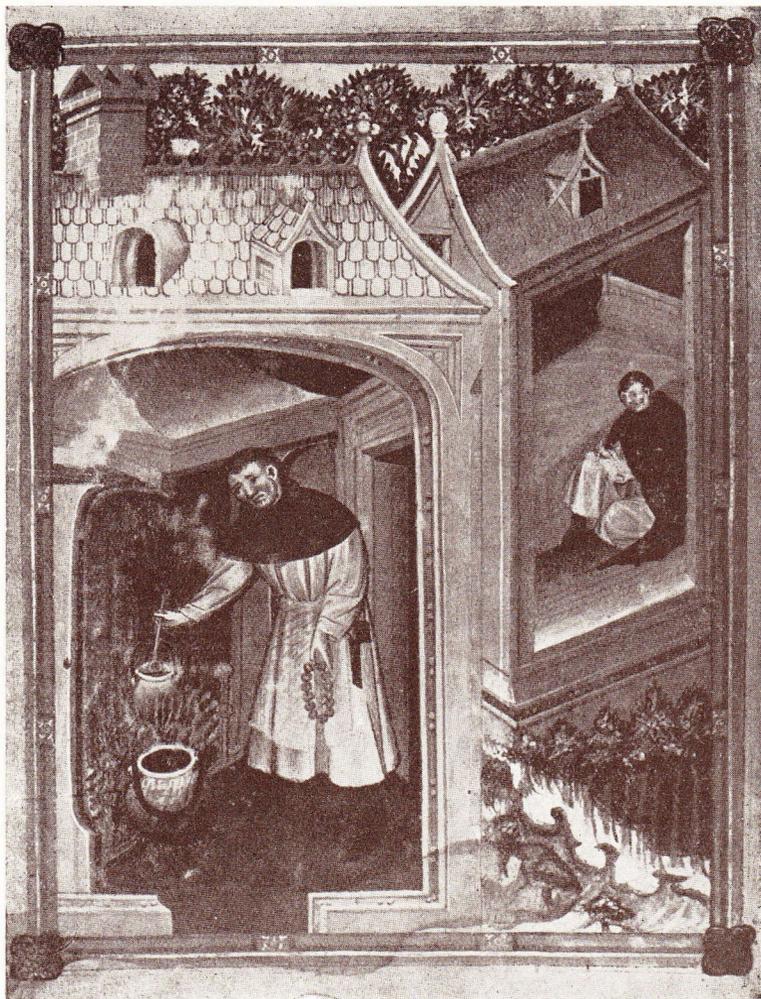


Fig. 49. Enluminure représentant Jan van Leeuw, surnommé de Goede Coc, compagnon de Jan van Ruusbroeck. — Elle permet d'observer un type de maison médiévale; aspects intérieur et extérieur.

Cliché prêté par la Bibliothèque Royale de Belgique.

Bruxelles et Vilvorde formaient l'arrière-train (« zelen tgat houden »).

Les milices étaient accompagnées de quatre échevins de la ville, un receveur, un clerc (secrétaire), trois valets (sergents ou messagers), un valet (ou sergent) portant la bannière communale, un prêtre chargé de « dire la messe dans la tente », deux trompettes et deux fifres.

La cavalerie était fournie par les hommes des lignages, bardés de fer (cuirasse, épaulières, jambières), armés de la lance et de l'épée; l'infanterie, pourvue de coutelas, de piques et d'armes de trait, se recrutait parmi les gens de métier. « La charge du service militaire était supportée, à tour de rôle et par la voie du sort, par les membres de chaque corporation : on appelait cela « scoten en loten », tirer et partager. » (1)

Les chevaux et chariots nécessaires au transport des engins, des cordages, des effets, des tentes, des approvisionnements, des malades, etc., étaient fournis

par la Ville ou requis des corps de métiers ou des corporations religieuses. « La composition

(1) HW. t. I/170.

de l'intendance était arrêtée d'avance. Tout d'abord du pain et du vin. Ensuite du sel, des pois, du beurre, du vinaigre, de la moutarde, des chandelles de suif, des chandelles de cire, des torches, des épiceries (coken-cruyt), du saindoux, des herbes (cruyt), de quoi fabriquer des hosties (hostienwerc), des draps de toile, du fromage, de la viande conservée (baecvlesch), des ustensiles de cuisine, des nappes et du linge de table, des œufs. Enfin, à chaque chariot il fallait une lanterne » (1).

La rivalité entre Louvain et Bruxelles soulève une question de préséance sur le terrain militaire : « Qui, en temps de guerre, campera à la droite du duc? » La question est élégamment résolue par le souverain de la manière suivante : dans une expédition contre la Flandre, ou le Hainaut, ou du côté d'Anvers, c'est à Louvain que reviendra cet honneur. Par contre, si des opérations se déroulent du côté du pays de Liège ou du Namurois, c'est à Bruxelles qu'il sera réservé.

La Ville possédait un arsenal garni, un fabricant d'arcs assermenté, une vingtaine de chariots, son *artillerie de campagne* et son *artillerie de siège*, dont les grosses pièces portaient le nom de « muurbrekers » (briseurs de murailles) (2).

L'emploi de l'arc et de l'arbalète exigeant un entraînement régulier que seuls des professionnels pouvaient pratiquer, on vit se constituer une troupe permanente de spécialistes à la solde de la cité. On l'appela *schuttersgilde* (grande gilde ou grand serment des arbalétriers). (3)

Elle s'entraînait au tir dans un jardin du quartier Terarken, de ce fait appelé « Schuttershof » (Jardin des Arbalétriers). Ce sont les arbalétriers qui firent bâtir la petite chapelle du Sablon et prirent sous leur garde la statuette miraculeuse de la Vierge apportée d'Anvers par Béatrice Soetkens. Aussi marchaient-ils en tête de la cavalcade de l'Ommegang. C'est après cette cérémonie anniversaire — célébrée le dimanche précédant la Pentecôte — que les confrères du Serment se réunissaient pour un plantureux repas, élassaient leurs chefs, puis allaient tirer l'oiseau — le papegai — placé à l'extrême pointe du clocher de la chapelle. Le vainqueur, proclamé roi, recevait un joyau qu'il devait porter toujours à sa coiffure d'uniforme.

Malgré l'opposition du Grand Serment d'autres associations de tireurs se constituèrent.



Fig. 50. De gauche à droite : un chef des milices communales; deux hommes des milices communales (Reconstitution pour le cortège historique et allégorique organisé à Bruxelles lors de la célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance nationale, en 1905).

(1) DM, 5, p. 391.

(2) Cf. Terlinden, op. cit., p. 148.

(3) Doté de privilèges par Jean III.

La *Petite Gilde d'Arbalétriers* sous l'invocation de Saint Georges et la *Petite Gilde d'Archers* placée sous le patronage de Saint Antoine, lesquelles eurent, elles aussi, leur place dans le cortège de l'Ommegang. Défense fut faite aux citoyens de s'affilier à d'autres compagnies que les trois prénommées, officiellement reconnues (Dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle se constituèrent encore le *Serment des Arquebusiers* et la *Gilde de Saint-Michel* ou des Escrimeurs).

## L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DE LA VILLE PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

La *draperie* bruxelloise est encore florissante. Vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle elle commence à présenter des symptômes de déclin. On attribue ce déclin, d'une part, aux guerres continues qui désolèrent la France, principal marché des exportations brabançonnes, et d'autre

part, à la concurrence grandissante de l'Angleterre qui, cessant d'exporter ses laines, s'est mise à les transformer elle-même en draps,

en se servant de la technique flamande. Le fait qu'en 1377 la gilde

nomma deux « *waerdeerders* »

(experts du tissage) ayant

mission d'empêcher qu'on

ne vende comme draps de

Bruxelles des produits

d'imitation doit être considéré

comme un signe

alarmant. Mais le mal ne

faisait encore qu'une timide

apparition. Par ailleurs, Bruxelles

trouvait une ample compensation.

Etant devenu le

*séjour favori de la Cour* (en

raison des troubles trop

fréquents de Louvain) il

était le siège de nom-

breuses *industries de luxe* :

la confection des tapisse-

ries, des orfèvreries, des

armes et des cuirasses de

luxe y faisait prospérer

de nombreux artisans.

De plus, les progrès

de la *fabrication des toiles*



Fig. 51.

Sceau de  
Sigillum Johannis,  
comitis Nivernensis et baron

Sceau de Jean, duc de Bourgogne, comte de Nevers et baron de Donzy employé entre la mort de son père Philippe le Hardi (avril 1404) et celle de sa mère Marguerite de Male (mars 1405); celle-ci étant alors comtesse de Flandre et d'Artois, Jean sans Peur ne portait pas encore ces titres.

Cliché de la S. R. A. B., article de *de Prelle de la Nieppe* sur les costumes chevaleresques au Moyen Age, tome XIV, 1900.

Jean sans Peur.  
ducis Burgundie, co-  
mitis Burgundie, co-  
(= baronis) Donzyaci. =

*de lin* compensait, et au-delà, le recul de la fabrication des étoffes de laine.

Le *commerce* bruxellois trouvait tout naturellement un stimulant énergique dans le fait

du séjour presque permanent des ducs et des nobles seigneurs de leur entourage. Les vins et les bières n'en étaient pas le moindre objet. La gravité des peines prévues contre les négociants ou débitants convaincus d'avoir frelaté le vin nous fournit un témoignage intéressant et de l'esprit mercantile et, d'autre part, de la passion manifestée pour le bon vin. Les peines en cause étaient l'amende, le bannissement pour plusieurs années, la perte du pouce (1).

## LES TRANSFORMATIONS DE LA VILLE AU COURS DE LA SECONDE MOITIÉ DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

Devenu la résidence préférée des ducs Jeanne et Wenceslas Bruxelles apparaît de plus en plus comme la capitale du Brabant. « Caput Brabantioe, c'est ainsi qu'on la désigne, en attendant qu'on l'appelle un jour caput Belgii ... Louvain est virtuellement détrôné » (2) en dépit de ses protestations.

La présence des ducs contribue à l'embellissement de la cité.

Nos princes achèvent les travaux d'agrandissement de la Cour et de la chapelle palatine commencés sous le règne précédent. Les nobles qui les accompagnent, les Meldert, les Rotselaer, les Wesemael, les Duvendoerde, élèvent leurs *manoirs* tout autour du palais ducal.

« De son côté, le Magistrat entreprend une série de travaux publics. Il agrandit le marché, lui donne un alignement plus régulier et y bâtit, de nouvelles maisons; il rectifie l'alignement des rues; ... en 1353, une *Halle aux draps* dont le luxe et le confort étonnent les villes voisines. (3) On reprend les travaux interrompus de la collégiale de *Sainte-Gudule* dont

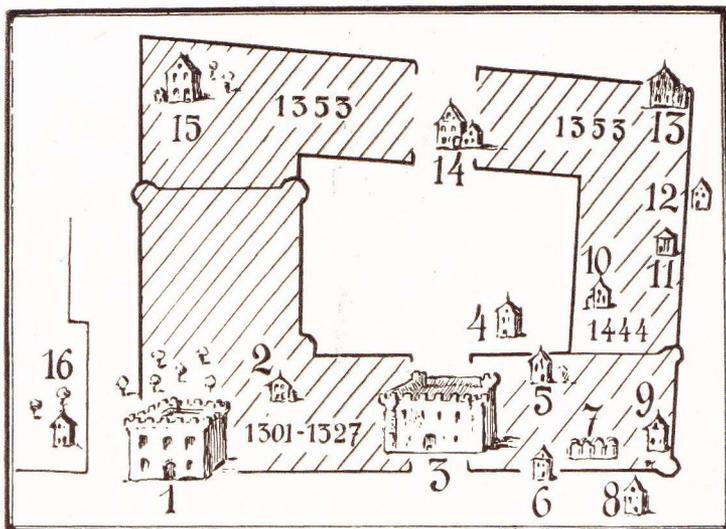


Fig. 52. Emplacement des maisons expropriées en vue de la construction de l'Hôtel de Ville (1402-1444) et de la Halle aux Draps (1353). 1. Le steen *De Meerte*. — 2. Héritage d'Ode la mercière. — 3. Le steen *Den wilden Ever*. — 4. *De Meersman*. — 5. *De Leeuw*. — 6. *Gueldre*. 7. Caves dites *Scupstoel* (Estrapade) et *Papenkeldere* (cave des Clercs). 8. *Rodenborch*. — 9. *De Moor* ou *Moer* (Le Marais et, par erreur, le More). — 10 et 11. *De Lantscrone* et *Den Bogaert*. — 12. La maison du barbier de Goutaille. — 13. *Soniën* (Soignes). — 14. *De Wilde Gans*. — 15. *De Sporwaer*. — 16. *De Sterre* (l'Etoile), siège de la juridiction de l'Amman. Plan établi par G. Des Marez. (Cliché prêté par le T. C. B.)

(1) Dans la keure de 1229 la mutilation du pouce est prévue en ces termes : « Wie dat quaet gemet houdt ende valsch van wine, hie is om thien pont, wie oec qualijck mate, hie verliest den dume. »

(2) Cf. *Des Marez*, La nationalité belge, p. 31.

(3) Cette Halle occupait l'emplacement de l'aile du fond de l'Hôtel de Ville, à front de la rue de l'Amigo. Il est probable que l'on y accédait par le porche de la tour du beffroi dont la base servira d'assise à la tour actuelle de l'Hôtel de Ville.

on élève ... le collatéral droit ainsi que la nef centrale jusqu'aux fenêtres supérieures. » (1)  
Des fontaines publiques sont aménagées aux carrefours, des puits sont creusés, de nouvelles rues sont pavées.

Dans les limites de la première enceinte les espaces vacants ont presque complètement disparu. Tout au plus subsistent par-ci par-là quelques jardinets (derrière les immeubles, plus rarement autour d'eux).



Fig. 53. Statue de prophète (porche de l'Hôtel de Ville de Bruxelles). Attribuée au fameux sculpteur Claus Sluter. — XIV<sup>e</sup> siècle.

Cliché prêté par le T. C. B.

Il n'en est évidemment pas de même dans la vaste zone comprise entre les deux enceintes. Les maisons, agglomérées à l'issue des portes de la première d'entre elles, sont disposées, en un ordre plus lâche, le long des sept voies principales mettant le centre de la ville en communication respectivement avec Saint-Gilles, Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean, Laeken, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles, et, au-delà de ces villages, avec Hal, Mons, Gand, Vilvorde, Haecht, Louvain, Namur, etc. etc.

Dans les secteurs délimités par ces grandes voies de circulation dominant les jardins et les prairies. Ces dernières servent, soit de pâturages, ainsi qu'en témoigne le nom de *Rosbeempt* (pré aux chevaux) donné à la plus grande partie de l'espace compris entre la rue d'Anderlecht et la rive gauche de la Senne, ou bien de blanchisseries, comme le démontre le nom de *Blijkerye* (blanchisserie) qui pendant longtemps désignera les prairies de la rive droite de la Senne. (2)

Dans beaucoup de jardins on cultivait alors des roses, les Bruxelloises de l'époque, aimant beaucoup se parer de couronnes composées de ces belles fleurs parfumées.

De-ci, de-là, des *maisonnettes* surgissaient le long de *sentiers* qui, par la suite, allaient se transformer en

rues. Depuis 1342 l'administration communale avait interdit de couvrir de *chaume* les nouveaux immeubles, sous peine d'un an de bannissement et d'une amende de dix livres. Le danger d'incendie était, de ce fait, quelque peu réduit. Mais la plupart des maisons étaient encore presque entièrement faites en bois. Seules celles érigées pour le compte des riches et des nobles étaient faites de briques et de pierres (provenant des carrières de Dieghem, d'Evere, de Jette, de Berchem-Sainte-Agathe et Melsbroeck).

L'emploi du grès local détermine dans le duché de Brabant, et plus particulièrement à Bruxelles, le développement d'une école d'habiles sculpteurs. Elle était prospère dès la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Parmi les meilleurs de ses représentants « citons Jean Clutinc apparenté à l'illustre lignage des Serhuyghs, Olivier, Gilles Van den Berghe, Adam Gherys, maître ès œuvres des ducs Wenceslas et Jeanne, maître Jacques Van Thienen, Gauthier, Gilles et Henri

(1) Cf DM. 2. p. 133.

(2) Idem pour la rue de la Blanchisserie, entre les rues Neuve et du Marais, dans la partie septentrionale de la ville.

Van Pede. Une élite se forme, se perfectionne, non plus à l'étranger mais directement dans nos ateliers. Dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle elle accuse sa personnalité, et c'est à Bruxelles qu'elle travaille de préférence, parce que Bruxelles est la ville la plus riche, la plus peuplée et la résidence de la Cour.» (1)

Des recherches récentes (2) viennent d'apporter la preuve que Claus SLUTER, le sculpteur haarlemmois que Philippe le Hardi chargea de la décoration de la chartreuse de Champmol (en Bourgogne) a travaillé lui aussi dans ce centre artistique que Bruxelles était en voie de devenir. En l'année 1379 il fut inscrit sur le registre de la corporation des « steenbickeleren » groupant les tailleurs de pierre, les sculpteurs, les maçons et les couvreurs. Les statues de prophètes, conservées au Musée communal et provenant du porche de l'hôtel de ville, sont peut-être dues à son ciseau génial. La majestueuse tête à barbe patriarcale conservée au Musée de la Commission d'Assistance publique (Hôpital Saint-Pierre) dénote également son influence.

On sait, par ailleurs, que Sluter, devenu maître d'œuvre à Dijon et ayant besoin de collaborateurs embaucha plusieurs sculpteurs bruxellois.

La leçon de Sluter porta des fruits; l'école brabançonne allait, au siècle suivant, témoigner d'une vitalité et d'une originalité également remarquables dont nous rendrons compte plus loin.

## CHIFFRE DE LA POPULATION

Quel était le chiffre de la population bruxelloise dans la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle? Il est bien difficile de le savoir, même d'une manière approximative, tout élément statistique faisant défaut. On sait seulement d'une manière certaine que la ville comptait environ 300 chefs de familles patriciennes âgés de 28 ans et plus.

D'après les estimations les moins suspectes d'exagération il semble bien que l'ensemble des habitants s'élevait à environ 30.000, ce qui, pour l'époque, était considérable.

(1) Cf. DM, 2, p. 134.

(2) de M. Duverger.



Fig. 54. Moïse, statue due à Claus Sluter, le sculpteur qui travailla à la décoration du porche de l'Hôtel de ville de Bruxelles au XIV<sup>e</sup> siècle. (voir p. 72 la figure de Prophète).

Cliché prêté par la *Radio-Scolaire* (I. N. R.).

## L'EXTENSION DE LA JURIDICTION DE LA VILLE : LA « CUVE » DE BRUXELLES

Le ravitaillement quotidien d'un tel groupement humain posait un problème assez difficile. A mesure qu'augmentaient les besoins en vivres il fallut étendre le rayon de la zone d'approvisionnement constituée par le plat-pays.

La croissance de Bruxelles déterminait, nécessairement, l'essor des villages environnants amenés à fournir toujours plus de blé, d'orge, de légumes, de lait, de beurre, de saindoux, de fromage, de viande, etc., en échange des fabricats urbains. Il va de soi que, dans ces villages ne cessait d'augmenter le nombre des maraîchers et des éleveurs de volaille, « veaux, vaches, cochons ».

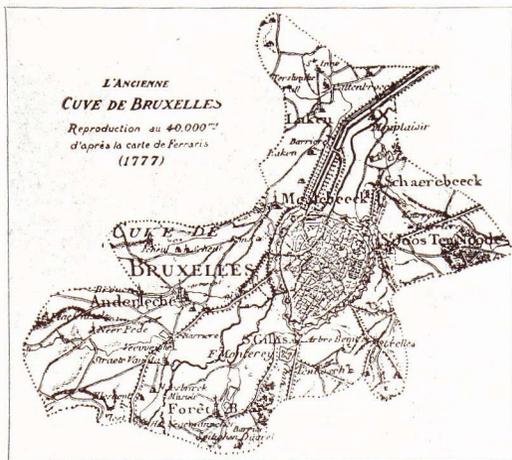


Fig. 55. Bruxelles et les villages limitrophes formant ensemble la « Cuve de Bruxelles ». — Cliché de la S. R. A. B., art. L. Verniers, Les transformations de Bruxelles, t. XXXVII des Annales de la Société, 1934.

On comprend aussi bien que le Magistrat bruxellois ait désiré étendre sur ces villages la juridiction urbaine. Dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle *Saint-Josse-ten-Noode*, *Ixelles*, *Molenbeek-Saint-Jean* et *Saint-Gilles*, c'est-à-dire ceux d'entre eux dont le noyau se trouvait dans le rayon le plus court, relevaient de la juridiction administrative de la ville. Dans le courant du siècle suivant l'autorité des échevins bruxellois s'étendit sur les villages plus éloignés de *Schaerbeek* (en 1301), de *Laeken* (en 1331), d'*Anderlecht* et de *Forest* (en 1394). En outre, dès 1295, Bruxelles avait obtenu le droit de percevoir des accises à *Koekelberg* (en ce temps hameau de Berchem-Sainte-Agathe) et à *Etterbeek*.

Cette extension de la juridiction urbaine s'était faite, principalement, aux dépens de l'échevinage d'Uccle (v. supra, p. 29.)

A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle se trouvait ainsi constitué ce vaste ensemble territorial soumis à la magistrature bruxelloise, qui, plus tard, sera dénommé « *Cuve de Bruxelles* ». Tous les habitants de ladite Cuve étaient admis à participer aux keures, libertés et privilèges de la ville.

LOUIS VERNIERS

# BRUXELLES

ESQUISSE HISTORIQUE

PRÉFACE  
DE

**P. BONENFANT**

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

BRUXELLES  
MAISON D'ÉDITION A. DE BOECK  
265, RUE ROYALE, 265  
1 9 4 1

# REMERCIEMENTS

J'AI UNE DETTE DE RECONNAISSANCE ENVERS UN GRAND NOMBRE DE personnes dont le concours me fut infiniment précieux pour la réalisation de l'entreprise dont voici le modeste résultat. Je désire le proclamer dès l'abord.

Du fond du cœur je dis merci à mes amis Paul BONENFANT, professeur à l'Université de Bruxelles et archiviste de la Commission d'Assistance publique de la Ville de Bruxelles, et Eugène COLLIN, chef de division au Service des Archives de la Ville de Bruxelles, dont l'inépuisable bienveillance et la sûre érudition ont grandement facilité mes recherches documentaires dans les dépôts confiés à leur garde.

Je remercie avec la même chaleur mes amis CASTILLE, LAMY et LECLERCQ qui ont bien voulu mettre leurs talents de photographes à mon service, ainsi que MM. GOFFIN, administrateur-trésorier de la Bibliothèque royale de Belgique, LECONTE, conservateur du Musée de l'Armée, LINDEMANS, animateur de la revue *Eigen Schoon en de Brabander*, LODS, du Touring Club de Belgique, MARINUS, chef du Service des Recherches historiques et folkloriques de la Province de Brabant, OPDEBEECK, secrétaire de la Radio-Scolaire (I. N. R.), PERGAMENT, archiviste en chef de la Ville de Bruxelles et VIANE, secrétaire de la société Uccle-Centre d'Art, lesquels m'ont gracieusement prêté nombre de clichés, ornements de cet ouvrage.

J'exprime aussi ma vive reconnaissance à Madame LECONTE, bibliothécaire bénévole de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, dont le zèle souriant et la fidèle mémoire de Bruxelloise m'ont procuré maints renseignements utiles. La Commission Administrative de la dite Société d'Archéologie a bien voulu consentir en ma faveur une réduction du taux usuel afférent aux prêts de clichés. Je lui en sais gré.

LOUIS VERNIERS.

## LISTE DES ABREVIATIONS

- B. 1. — Bonenfant, Paul, Les premiers remparts de Bruxelles (Annales de la S.R.A.B., t. XL, 1936).
- B. 2. — id. Quelques cadres territoriaux de l'histoire de Bruxelles  
(Annales de la S.R.A.B., 1934).
- B. 3. — id. La création à Bruxelles de la Suprême Charité (in Rapport annuel de la Commission d'Assistance publique de la Ville de Bruxelles pour 1928).
- B. 4. — id. Le Problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime.
- B. C. — Bulletin communal de la Ville de Bruxelles.
- D. B. — Dubois, A., Les bourgmestres de Bruxelles depuis 1830 (Bruxelles, 1897).
- D. M. 1. — Des Marez, Guillaume, Guide illustré de Bruxelles, t. I., Monuments civils; t. II., Monuments religieux (éd. T. C. B. 1928).
- D. M. 2. — id. Traité d'architecture dans son application aux monuments de Bruxelles (éd. T. C. B., 1921).
- D. M. 3. — id. Le développement territorial de Bruxelles au Moyen Age (étude de géographie historique urbaine); publié par P. Bonenfant et F. Quicke.
- D. M. 4. — id. L'Origine et le Développement de la Ville de Bruxelles. Le Quartier Isabelle et Terarken (Publication du Comité d'Etudes du Vieux-Bruxelles, 1927).
- D. M. 5. — id. L'organisation du Travail à Bruxelles au XV<sup>e</sup> Siècle (Mémoires publiés par l'Académie Royale de Belgique, t. LXV, Bruxelles, 1904).
- F. 1. — Favresse, Félicien, L'Avènement du Régime démocratique à Bruxelles pendant le Moyen Age (Mémoires publiés par l'Académie Royale de Belgique, t. XXX, 1932).
- F. 2. — id. La Keure bruxelloise de 1229 (Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, t. XCVIII, année 1934).
- F. 3. — id. Esquisse de l'évolution constitutionnelle de Bruxelles depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1477 (Annales de la S.R.A.B. 1934).
- H. W. — Henne et Wauters, Histoire de Bruxelles (1845, trois volumes).
- P. — Pirenne, Henri, Histoire de Belgique (7 vol.).
- R. A. — Rapport annuel de la Ville de Bruxelles.
- S.R.A.B. — Société Royale d'Archéologie de Bruxelles.
- T. C. B. — Touring Club de Belgique.
- V. 1. — Verniers, Louis, Démographie et Expansion territoriale de l'Agglomération bruxelloise depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle (Bulletin de la Société d'Etudes géographiques, t. V, mai 1935, pp. 79 à 123).
- V. 2. — id. Les transformations de Bruxelles et l'urbanisation de sa banlieue depuis 1795 (Annales de la S.R.A.B., 1934).
- V. 3. — id. La déconcentration urbaine de la Ville de Bruxelles (Mémoires du 1<sup>er</sup> Congrès de Géographie historique, t. II, pp. 311 et ss.).
- V. 4. — id. Les Impasses de Bruxelles (Le Folklore brabançon, Août-Octobre 1934).
- V. K. — Van Kalken, Frans, Les Commotions populaires en Belgique.
- W. — Wauters, Alphonse, Histoire des Environs de Bruxelles (1850-1857; 3 volumes).